

RECOMMANDATION 21-13: LISTE IUU AU TITRE DE 2022
LISTE DES NAVIRES PRESUMES AVOIR EXERCE DES ACTIVITES DE PECHE IUU

<i>Numéro de série</i>	<i>Numéro Lloyds/ OMI</i>	<i>CPC/ORGP déclarante</i>	<i>Date info</i>	<i>N° Réf.</i>	<i>Pavillon actuel</i>	<i>Pavillon antérieur</i>	<i>Nom du navire (latin)</i>	<i>Nom (antérieur)</i>	<i>Indicatif d'appel (antérieur)</i>	<i>Nom armateur/ Opérateur</i>	<i>Adresse armateur/ opérateur</i>	<i>Zone</i>	<i>Engin</i>
20040005	Non disponible	JAPON- observation d'un LL thonier dans la zone de la Convention, non inclus dans le Registre de navires ICCAT	24/08/2004	1788	Inconnu	Inconnu	BRAVO	AUCUNE INFO	T8AN3	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AT	
20040006	Non disponible	JAPON-Entreprise de cargo frigorifique a fourni des documents montrant que du thon congelé a été transbordé.	16/11/2004	PWG-122	Inconnu	Inconnu	OCEAN DIAMOND	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AT	
20040007	Non disponible	JAPON-Des communications entre navire de pêche et entreprise de cargo frigorifique ont indiqué que des espèces de thonidés ont été capturées dans l'Atlantique.	16/11/2004	PWG-122	Inconnu	Inconnu	MADURA 2	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	(P.T. PROVISIT)	Indonésie	AT	
20040008	Non disponible	JAPON-Des communications entre navire de pêche et entreprise de cargo frigorifique ont indiqué que des espèces de thonidés ont été capturées dans l'Atlantique	16/11/2004	PWG-122	Inconnu	Inconnu	MADURA 3	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	(P.T. PROVISIT)	Indonésie		
20050001	Non disponible	BRÉSIL -Pêche dans les eaux brésiliennes sans licence	03/08/2005	1615	Inconnu	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	SOUTHERN STAR 136	HSIANG CHANG	AUCUNE INFO	KUO JENG MARINE SERVICES LIMITED	PORT OF SPAIN TRINIDAD & TOBAGO	AT	

Numéro de série	Numéro Lloyds/ OMI	CPC/ORGP déclarante	Date info	N° Réf.	Pavillon actuel	Pavillon antérieur	Nom du navire (latin)	Nom (antérieur)	Indicatif d'appel (antérieur)	Nom armateur/ Opérateur	Adresse armateur/ opérateur	Zone	Engin
20060001	Non disponible	AFRIQUE DU SUD-Navires ne disposant pas de VMS, soupçonnés de ne pas être titulaires de licence de pêche de thonidés et d'effectuer de possibles transbordements en mer	23/10/2006	2431	Inconnu	Inconnu	BIGEYE	AUCUNE INFO	FN 003883	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	Inconnue	
20060002	Non disponible	AFRIQUE DU SUD-Navires ne disposant pas de VMS, soupçonnés de ne pas être titulaires de licence de pêche de thonidés et d'effectuer de possibles transbordements en mer	23/10/2006	2431	Inconnu	Inconnu	MARIA	AUCUNE INFO	FN 003882	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	Inconnue	
20060003	7302548	UE: Navire présumé avoir mené des activités de pêche IUU dans la zone de la Convention ICCAT, observé à proximité du port de Shidao (CNSHD). L'UE (14/10/2022) a de fortes suspicions que le navire a été rebaptisé <i>FREEDOM 7</i> et bat le pavillon du Cameroun, comme l'indiquent plusieurs bases de données d'accès public (liste TMT IUU, OMI/GISIS).	UE: 13/06/2019 UE: 14/10/2022	UE: E19-05088 UE: E22-10250	Cameroun	Mongolie ; Panama	<i>Freedom 7</i>	ZHI MING ; GOLDEN LAKE; NON 101 GLORIA	JVAW7	INTERA COMPAGNY S.A.	Suite 1203, 12th Floor, Ocean Business Plaza Building, Calle Aguilino de la Guardia y Calle 47 Este, Panama City, Panama		LL

<i>Numéro de série</i>	<i>Numéro Lloyds/ OMI</i>	<i>CPC/ORGP déclarante</i>	<i>Date info</i>	<i>N° Réf.</i>	<i>Pavillon actuel</i>	<i>Pavillon antérieur</i>	<i>Nom du navire (latin)</i>	<i>Nom (antérieur)</i>	<i>Indicatif d'appel (antérieur)</i>	<i>Nom armateur/ Opérateur</i>	<i>Adresse armateur/ opérateur</i>	<i>Zone</i>	<i>Engin</i>
20060004	Non disponible	UE-Navire de plus de 24 m non inclus dans le Registre ICCAT de navires. Observé pêchant dans la Méditerranée pendant la saison de fermeture.	16/10/2006	2259	Inconnu	Panama	MELILLA NO. 103	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	MEDI	
20060005	Non disponible	UE-Navire de plus de 24 m non inclus dans le Registre ICCAT de navires. Observé pêchant dans la Méditerranée pendant la saison de fermeture	16/10/2006	2259	Inconnu	Panama	MELILLA NO. 101	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	MEDI	
20060007	Non disponible	UE-Navire de plus de 24 m non inclus dans le Registre ICCAT de navires. Observé pêchant dans la Méditerranée pendant la saison de fermeture	16/10/2006	2259	Inconnu	Panama	LILA NO. 10	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	MEDI	
20060008	Non disponible	UE-Navire de plus de 24 m non inclus dans le Registre ICCAT de navires. Observé pêchant dans la Méditerranée pendant la saison de fermeture	16/10/2006	2259	Inconnu	Honduras	No. 2 CHOYU	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	MEDI	
20060009	Non disponible	UE-Navire de plus de 24 m non inclus dans le Registre ICCAT de navires. Observé pêchant dans la Méditerranée pendant la saison de fermeture	16/10/2006	2259	Inconnu	Honduras	ACROS NO. 3	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	MEDI	

Numéro de série	Numéro Lloyds/ OMI	CPC/ORGP déclarante	Date info	N° Réf.	Pavillon actuel	Pavillon antérieur	Nom du navire (latin)	Nom (antérieur)	Indicatif d'appel (antérieur)	Nom armateur/ Opérateur	Adresse armateur/ opérateur	Zone	Engin
20060010	Non disponible	UE-Navire de plus de 24 m non inclus dans le Registre ICCAT de navires. Observé pêchant dans la Méditerranée pendant la saison de fermeture	16/10/2006	2259	Inconnu	Honduras	ACROS NO. 2	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	MEDI	
20060011	Non disponible	UE-Navire de plus de 24 m non inclus dans le Registre ICCAT de navires. Observé pêchant dans la Méditerranée pendant la saison de fermeture	16/10/2006	2259	Inconnu	Honduras	No. 3 CHOYU	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	MEDI	
20060012	Non disponible	UE-Navire de plus de 24 m non inclus dans le Registre ICCAT de navires. Observé pêchant dans la Méditerranée pendant la saison de fermeture	16/10/2006	2259	Inconnu	Honduras	ORIENTE No.7 7	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	AUCUNE INFO	MEDI	
20080001	Non disponible (figurait préalablement dans le Registre ICCAT sous le n° AT000GUI 000002)	Japon- thon rouge capturé et exporté sans quota	14/11/2008	COC-311/08 et Circulaire 767 / 10	Inconnu	Rép. de Guinée	DANIAA	CARLOS	3X07QMC	ALPHA CAMARA (compagnie guinéenne)	AUCUNE INFO	ATL-E ou MED.	LL
20080004	Non disponible (Numéro de Registre ICCAT précédent AT000LIB 00039)	Information du Président de l'ICCAT	27/06/2008	1226	Inconnu	Libye (auparavant britannique)	SHARON 1	MANARA 1 (auparavant POSEIDON)	AUCUNE INFO	MANARAT AL SAHIL Fishing Company	AL DAHRS. Ben Walid Street	MEDI	PS

Numéro de série	Numéro Lloyds/ OMI	CPC/ORGP déclarante	Date info	N° Réf.	Pavillon actuel	Pavillon antérieur	Nom du navire (latin)	Nom (antérieur)	Indicatif d'appel (antérieur)	Nom armateur/ Opérateur	Adresse armateur/ opérateur	Zone	Engin
20080005	Non disponible (Numéro de Registre ICCAT précédent AT000LIB 00041)	Information du Président de l'ICCAT	27/06/2008	1226	Inconnu	Libye (avant : Ile de Man)	GALA I	MANARA II (auparavant ROAGAN)	AUCUNE INFO	MANARAT AL SAHIL Fishing Company	AL DAHRS. Ben Walid Street	MEDI	PS
20090001	7826233	CTOI. Infraction aux Résolutions 02/04, 02/05 et 03/05 de la CTOI Le Panama: communique que le pavillon de ce navire en a été changé de «Panama» à «Inconnu» par la CTOI d'où il avait été inscrit sur la liste de l'ICCAT par croisement de listes.	CTOI: 09/03/2020 Panama: 21/10/2022	CTOI: E20-02026 Panama: E22-10518	Inconnu	Panama; Guinée équatoriale	XING HAI FENG	OCEAN LION	3FHW5	Ocean Lion Shipping SA	Panama City, Panama	IN	
20090002	Non disponible	CTOI Infraction à la Résolution 07/02 de la CTOI	13/04/2009	E09-1304	Inconnu	Géorgie	YU MAAN WON	Aucune info	Aucune info	Aucune info	Aucune info	IN	
20090003	Non disponible	CTOI Infraction à la Résolution 07/02 de la CTOI	13/04/2009	E09-1304	Inconnu	Inconnu	GUNUAR MELYAN 21	Aucune info	Aucune info	Aucune info	Aucune info	IN	
20100004	Non disponible	CTOI Infraction à la Résolution 09/03 de la CTOI	09/03/2020	E20-02026	Inconnu	Malaisie	HOOM XIANG II			Hoom Xiang Industries Sdn. Bhd.	Malaysian International Tuna Port, 11960 Batu Maung Pulau, Pinang		

Numéro de série	Numéro Lloyds/ OMI	CPC/ORGP déclarante	Date info	N° Réf.	Pavillon actuel	Pavillon antérieur	Nom du navire (latin)	Nom (antérieur)	Indicatif d'appel (antérieur)	Nom armateur/ Opérateur	Adresse armateur/ opérateur	Zone	Engin
20110003	M-00545***	IATTC// WCPFC: Pêchait en haute mer dans la zone de la Convention de la WCPFC sans figurer sur le Registre de navires de pêche de la WCPFC (CMM 2007-03-para 3a).	30/08/2011	E11-05762	Inconnu	Géorgie	Neptune		4LOG	Space Energy Enterprises Co. Ltd.		Océan Pacifique	LL
20110011		IATTC	30/08/2011	E11-5762	Inconnu	Indonésie	Bhaskara No. 10	Bhaskara No. 10				Océan Pacifique	LL
20110012		IATTC	30/08/2011	E11-5762	Inconnu	Indonésie	Bhaskara No.9	Bhaskara No. 9				Océan Pacifique	LL
20110013		IATTC	30/08/2011	E11-5762	Inconnu	Belize	Camelot					Océan Pacifique	LL
20110014	7825215	IATTC Les États-Unis demandent que le projet de liste des navires IUU de l'ICCAT pour le Chia Hao n°66 soit mis à jour pour refléter le numéro OMI du navire (7825215), son nouveau nom (Sage) et son nouvel État de pavillon (Gambie)	09/09/2021	E21-08650	Inconnu	Gambie Seychelles (Belize)	Sage	Chia Hao No. 66 (Chi Fuw No. 6)	C5J82 (V3IN2)	Song Maw Fishery S.A.	Calle 78E Casa No. 30 Loma Alegre, San Francisco, Panama	Océan Pacifique	LL
20130001	7355662	WCPFC: Ce navire n'a pas de nationalité et pêchait des espèces couvertes par la Convention de la WCPFC dans la zone de la Convention (CMM 2007-03, para 3h).	25/03/2020	E20-02914	Inconnu	Géorgie	Fu Lien n° 1		4LIN2	Fu Lien Fishery Co., Georgia			

Numéro de série	Numéro Lloyds/ OMI	CPC/ORGP déclarante	Date info	N° Réf.	Pavillon actuel	Pavillon antérieur	Nom du navire (latin)	Nom (antérieur)	Indicatif d'appel (antérieur)	Nom armateur/ Opérateur	Adresse armateur/ opérateur	Zone	Engin
20130002		WCPFC: pêchait dans la ZEE de la Rép. des îles Marshall sans permission et en enfreignant le droit et les réglementations de la Rép. des îles Marshall. (CMM 2007-03, para 3b)	25/03/2020	E20-02914	Inconnu	Taipei chinois	Yu Fong 168**		BJ4786	M. Jang Faa Sheng (Taipei chinois)	Chang Lin Pao-Chun; 161 Sanmin Rd., Liouciuo Township, Pingtung County 929, Chinese Taipei		
20130003		CTOI Infraction à la Résolution 07/02 de la CTOI	04/06/2013	E13-4010	Inconnu	Inconnu	Fu Hsiang Fa No. 21*		OTS 024 or OTS 089	Inconnu			
20130004		CTOI Infraction à la Résolution 07/02 de la CTOI	04/06/2013	E13-4010	Inconnu	Belize	Full Rich		HMEK3	Noel International LTD			
20130005		IATTC	20/08/2013	E13-6833	Inconnu	Cambodge	Dragon III			Reino De Mar S.A	125 metros al Oeste de Sardimar cocal de Puntarenas Puntarenas Costa Rica	Océan Pacifique	LL
20130006		CIATT	20/08/2013	E13-6833	Inconnu	Panamá	Goidau Ruey No. 1	Goidau Ruey 1	HO-2508	Goidau Ruey Industrial, S.A	1 Fl, No. 101 Ta-She Road Ta She Hsiang Kaohsiung Taipei chinois	Océan Pacifique	LL
20130007		CIATT	20/08/2013	E13-6833	Inconnu	Inconnu	Jyi Lih 88					Océan Pacifique	LL
20130008		CIATT	20/08/2013	E13-6833	Inconnu	Belize	Orca	Orca				Océan Pacifique	LL

Numéro de série	Numéro Lloyds/ OMI	CPC/ORGP déclarante	Date info	N° Réf.	Pavillon actuel	Pavillon antérieur	Nom du navire (latin)	Nom (antérieur)	Indicatif d'appel (antérieur)	Nom armateur/ Opérateur	Adresse armateur/ opérateur	Zone	Engin
20130009		CIATT	20/08/2013	E13-6833	Inconnu	Belize	Reymar 6	Reymar 6				Océan Pacifique	LL
20130010		CIATT	20/08/2013	E13-6833	Inconnu	Belize	Ta Fu 1					Océan Pacifique	LL
20130011		CIATT	20/08/2013	E13-06833	Inconnu	Belize, (Costa Rica)	Tching Ye No. 6	El Diria I	V3GN	Bluefin S.A.	Costado Este de UCR Barrio El Cocal Puntarenas Costa Rica	Océan Pacifique	LL
20130012	8994295	CIATT	20/08/2013	E13-06833	Inconnu	Belize	Wen Teng No. 688	Mahkoa Abadi No. 196	V3TK4		No. 32 Hai Shan 4th Road Hsiao Kang District Kaohsiung Taipei chinois	Océan Pacifique	LL
20130013		ICCAT (Uruguay)	25/11/2013	COC-303/2013 Annexe 4; rapport plénières de la Commission 2013	Indonésie	Inconnu	Samudera Pasifik No. 18	Kawil No. 03; Lady VI-T-III	YGGY	Bali Ocean Anugrah Linger IndonesiaPT	JL. Ikan Tuna Raya Barat IV, Pel. Benoa-Denpasar	N Atl	LL dérivante
20150001	Non applicable	CTOI Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	ANEKA 228		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150002	Non applicable	CTOI Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	ANEKA 228; KM.		Aucune info	Inconnu	Inconnu		

<i>Numéro de série</i>	<i>Numéro Lloyds/ OMI</i>	<i>CPC/ORGP déclarante</i>	<i>Date info</i>	<i>N° Réf.</i>	<i>Pavillon actuel</i>	<i>Pavillon antérieur</i>	<i>Nom du navire (latin)</i>	<i>Nom (antérieur)</i>	<i>Indicatif d'appel (antérieur)</i>	<i>Nom armateur/ Opérateur</i>	<i>Adresse armateur/ opérateur</i>	<i>Zone</i>	<i>Engin</i>
20150003	Non applicable	CTOI Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	CHI TONG		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150004	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	FU HSIANG FA 18		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150005	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	FU HSIANG FA NO 01		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150006	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	FU HSIANG FA NO. 02		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150007	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	FU HSIANG FA NO. 06		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150008	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	FU HSIANG FA NO. 08		Aucune info	Inconnu	Inconnu		

<i>Numéro de série</i>	<i>Numéro Lloyds/ OMI</i>	<i>CPC/ORGP déclarante</i>	<i>Date info</i>	<i>N° Réf.</i>	<i>Pavillon actuel</i>	<i>Pavillon antérieur</i>	<i>Nom du navire (latin)</i>	<i>Nom (antérieur)</i>	<i>Indicatif d'appel (antérieur)</i>	<i>Nom armateur/ Opérateur</i>	<i>Adresse armateur/ opérateur</i>	<i>Zone</i>	<i>Engin</i>
20150009	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	FU HSIANG FA NO. 09		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150010	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	FU HSIANG FA NO. 11		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150011	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	FU HSIANG FA NO. 13		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150012	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	FU HSIANG FA NO. 17		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150013	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	FU HSIANG FA NO. 20		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150014	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	FU HSIANG FA NO. 21*		Aucune info	Inconnu	Inconnu		

<i>Numéro de série</i>	<i>Numéro Lloyds/ OMI</i>	<i>CPC/ORGP déclarante</i>	<i>Date info</i>	<i>N° Réf.</i>	<i>Pavillon actuel</i>	<i>Pavillon antérieur</i>	<i>Nom du navire (latin)</i>	<i>Nom (antérieur)</i>	<i>Indicatif d'appel (antérieur)</i>	<i>Nom armateur/ Opérateur</i>	<i>Adresse armateur/ opérateur</i>	<i>Zone</i>	<i>Engin</i>
20150015	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	FU HSIANG FA NO. 23		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150016	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	FU HSIANG FA NO. 26		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150017	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	FU HSIANG FA NO. 30		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150018	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Malaisie	HOOM XIANG 101		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150019	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Malaisie	HOOM XIANG 103		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150020	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Malaisie	HOOM XIANG 105		Aucune info	Inconnu	Inconnu		

Numéro de série	Numéro Lloyds/ OMI	CPC/ORGP déclarante	Date info	N° Réf.	Pavillon actuel	Pavillon antérieur	Nom du navire (latin)	Nom (antérieur)	Indicatif d'appel (antérieur)	Nom armateur/ Opérateur	Adresse armateur/ opérateur	Zone	Engin
20150021	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	KIM SENG DENG 3		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150022	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	KUANG HSING 127		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150023	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	KUANG HSING 196		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150024	7322897	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI Rapport de la Commission CCAMLR (para. 8.20): Observation 57 (26 février 2015) UE (14/10/2022) : les informations doivent être corrigées sur la base des informations extraites de la liste des navires IUU de la CCAMLR.	CTOI: 09/03/2020 UE : 14/10/2022	CTOI: E20-02026 UE : E22-10250	Inconnu	Indonésie; Inconnu; Tanzanie; Corée; Panama; Sierra Leone; Corée; Guinée équatoriale; Saint Vincent et les Grenadines; Uruguay	ASIAN WARRIOR	Kunlun; Taishan; Chang Bai; Hongshui; Huang He 22; Sima Qian Baru 22; Corvus; Galaxy; Ina Maka; Black Moon; Red Moon; Eolo; Thule; Magnus; Dorita	3CAG; 5IM877; 5IM487; HMFV2; 3ESP3; 9LD2176; Inconnu; HO3746; CXMX	HIGH MOUNTAIN OVERSEAS S.A. (Rep Line Ventures S.A.; Stanley Management Inc; Rajan Corporation; Meteora Development Inc.; Meteora Development Inc.; Vidal Armadores S.A.; Navalmar S.A.)	Inconnu		
20150025	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	MAAN YIH HSING		Aucune info	Inconnu	Inconnu		

Numéro de série	Numéro Lloyds/ OMI	CPC/ORGP déclarante	Date info	N° Réf.	Pavillon actuel	Pavillon antérieur	Nom du navire (latin)	Nom (antérieur)	Indicatif d'appel (antérieur)	Nom armateur/ Opérateur	Adresse armateur/ opérateur	Zone	Engin
20150026	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	SAMUDERA PERKASA 11		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150027	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	SAMUDERA PERKASA 12		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150028	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	SHUEN SIANG		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150029	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	SIN SHUN FA 6		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150030	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	SIN SHUN FA 67		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150031	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	SIN SHUN FA 8		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150032	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	SIN SHUN FA 9		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150033	9319856	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI CCAMLR : Hauling 58.4.1H (06 Jan 2015)	09/03/2020	E20-02026	Inconnu	Guinée équatoriale	Pescacisne 1, Pescacisne 2	Zemour 1; Kadei; Songhua; Yunnan; Nihewan; Huiquan; Wutaishan Anhui 44; Yangzi Hua 44; Trosky; Paloma V	9LU2119	Eastern Holdings (Eastern Holdings; Omunkete Fishing Pty Ltd; Mabenal S.A.)	Inconnu		
20150034	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	SRI FU FA 168		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150035	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	SRI FU FA 18		Aucune info	Inconnu	Inconnu		

<i>Numéro de série</i>	<i>Numéro Lloyds/ OMI</i>	<i>CPC/ORGP déclarante</i>	<i>Date info</i>	<i>N° Réf.</i>	<i>Pavillon actuel</i>	<i>Pavillon antérieur</i>	<i>Nom du navire (latin)</i>	<i>Nom (antérieur)</i>	<i>Indicatif d'appel (antérieur)</i>	<i>Nom armateur/ Opérateur</i>	<i>Adresse armateur/ opérateur</i>	<i>Zone</i>	<i>Engin</i>
20150036	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	SRI FU FA 188		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150037	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	SRI FU FA 189		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150038	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	SRI FU FA 286		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150039	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	SRI FU FA 67		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150040	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	SRI FU FA 888		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150041	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	TIAN LUNG NO.12		Aucune info	Inconnu	Inconnu		
20150042	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	Abundant 12	YI HONG 106	CPA 202	Huang Jia Yi/Mendez Francisco Delos Reyes	C/O Room 18-E Road Lin Ya District Kaohsiung; Chinese Taipei		
20150043	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	Abundant 9	YI HONG 116	CPA222	Huang Jia Yi /Pan Chao Maon	C/O Room 18-E Road Lin Ya District Kaohsiung; Chinese Taipei		
20150044	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	Abundant 3	YI HONG 16	CPA 201	Huang Jia Yi Huang Wen Hsin	C/O Room 18-E Road Lin Ya District Kaohsiung; Chinese Taipei		
20150045	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	YI HONG 3		Aucune info	Inconnu	Inconnu		

Numéro de série	Numéro Lloyds/ OMI	CPC/ORGP déclarante	Date info	N° Réf.	Pavillon actuel	Pavillon antérieur	Nom du navire (latin)	Nom (antérieur)	Indicatif d'appel (antérieur)	Nom armateur/ Opérateur	Adresse armateur/ opérateur	Zone	Engin
20150046	Non applicable	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	06/08/2015	E15-07643	Inconnu	Inconnu	Abundant 1	YI HONG 6	CPA 226	Huang Jia Yi /Hatto Daroi	C/O Room 18-E Road Lin Ya District Kaohsiung; Chinese Taipei		
20150047	9042001	CTOI – Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI Rapport de la Commission CCAMLR (para. 8.4): Fishing 58.4.1H (12 janvier 2015). UE (14/10/2022) : les informations doivent être corrigée sur la base des informations extraites de la liste des navires IUU de CCAMLR.	CTOI: 09/03/2020 UE: 14/10/2022	CTOI: E20-02026 UE: E22-10250	Inconnu	Tanzanie; Guinée Équatoriale; Indonésie; Inconnu; Tanzanie; Inconnu; Cambodge/Panama; Sierra Leone; Corée; Togo; Uruguay	ATLANTIC WIND	Zemour 2; Luampa; Yongding; Jiangfeng; Chengdu; Shaanxi Henan 33; Xiong Nu Baru 33; Draco I; Liberty; Chilbo San 33; Hammer; Seo Yang No. 88; Carran	5IM813; 3CAE; Inconnu; 5IM403; 5IM479; HMVU8; XUUG8/HO 5466; 9LD2177; HMWM5; 5VHR2; 6KBJ; CXAR	HIGH MOUNTAIN OVERSEAS S.A; Redlines Ventures AS; Rajah Corporation; Global Intercontinental Services; Inconnu; Viarsa Fishing Company/Navalmar S.A.	Inconnu		
20160001	n.a	Sénégal/ ICCAT	25/02/2016	E16-01726	Inconnu	Liberia, Indonésie	New Bai I No. 168	Samudera	YGMV	Shin Pao K ONG Winnie Tsengi	Inconnu	AT	
20170013	Non applicable	CTOI : Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	09/03/2020	E20-02026	Inconnu	Inconnu	ABUNDANT 6	YI HONG 86	CPA 221	Huang Jia Yi / Huang Wen Hsin	C/O Room 18-E, Tze Wei No. 8 6 Th Road Lin Ya District Kaoshiung; Chinese Taipei		
20170014	Non applicable	CTOI	15/07/2017	E17-09210	Inconnu	Inconnu	SHENG JI QUN 3		CPA 311	Chang Lin / Mr. Chen, Chen-Tsai	Pao-Chun No. 161, Kaohsiung; Chinese Taipei		

Numéro de série	Numéro Lloyds/ OMI	CPC/ORGP déclarante	Date info	N° Réf.	Pavillon actuel	Pavillon antérieur	Nom du navire (latin)	Nom (antérieur)	Indicatif d'appel (antérieur)	Nom armateur/ Opérateur	Adresse armateur/ opérateur	Zone	Engin
20170015	Non applicable	CTOI Rapport 2017-CoC14-07 Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	15/07/2017	E17-09210	Inconnu	Inconnu	SHUN LAI	HSIN JYI WANG NO.6	CPA 514	Lee Cheng Chung / Mr. Sun Han Min	5 Tze Wei Road, Kaohsiung; Chinese Taipei		
20170016	Non applicable	CTOI Rapport 2017-CoC14-07 Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	15/07/2017	E17-09210	Inconnu	Inconnu	YUTUNA 3	HUNG SHENG NO. 166	CPA 212	Yen Shih Hsiung / Mr. Lee, Shih-Yuan	No. 3 Tze Wei Forth Road, Kaohsiung; Chinese Taipei		
20170017	Non applicable	CTOI Rapport 2017-CoC14-07 Infraction à la Résolution 11/03 de la CTOI	15/07/2017	E17-09210	Inconnu	Inconnu	YUTUNA NO. 1		CPA 302	Tseng Min Tsai / Mr. Yen Shih-Shiung	No. 3 Tze Wei Forth Road, Kaohsiung; Chinese Taipei		
20180002		CTOI Circulaire 2018-015 Infraction à la Résolution 17/03 de la CTOI	23/06/2021	E21-05559	Somalie	Inconnu Djibouti ; Thaïlande	MARWAN 1	AL WESAM 4; CHAICHANAC HOKE 8	Inconnu (HSN5721)	Somlink Fisheries Investment (Marine Renown SARL)	Inconnu		
20180003		CTOI Circulaire 2018-015 Infraction à la Résolution 17/03 de la CTOI	23/06/2021	E21-05566	Cameroun	Djibouti ; Thaïlande	PROGRESO	AL WESAM 5 CHAINAVEE 54	Inconnu (HSN5447)	Inconnu / (Marine Renown SARL)	Inconnu		
20180004	8692342	Circulaire 2018-015 Infraction à la Résolution 17/03 de la CTOI	09/03/2020	E20-02026	Cameroun	Djibouti ; Thaïlande	SEA VIEW	AL WESAM 2; CHAINAVEE 55	Inconnu (HSB3852)	Inconnu / (Marine Renown SARL)	Inconnu		
20180005	8692354	Circulaire 2018-015 Infraction à la Résolution 17/03 de la CTOI	09/03/2020	E20-02026	Cameroun	Djibouti ; Thaïlande	SEA WIND	AL WESAM 1; SUPPHERMNA VEE 21	Inconnu (HSN5282)	Inconnu / (Marine Renown SARL)	Inconnu		

Numéro de série	Numéro Lloyds/ OMI	CPC/ORGP déclarante	Date info	N° Réf.	Pavillon actuel	Pavillon antérieur	Nom du navire (latin)	Nom (antérieur)	Indicatif d'appel (antérieur)	Nom armateur/ Opérateur	Adresse armateur/ opérateur	Zone	Engin
201900001	Non disponible	CTOI : Pratique de la pêche ou d'activités liées à la pêche dans les eaux d'un État côtier sans autorisation ou permission	17/09/2019	E19-08760	Inconnu	Djibouti	CHOTCHAINA VEE 35		Inconnu	Green Laurel International SARL / Capitaine: M. Prawit Kerdsuwan			
20190002	7330399	SEAFO (2017): Vu à Yongon le 6 février 2020 ; -pêchant dans la zone 47 de la FAO en 2016. Enquête ouverte par l'Autorité équatorienne des pêches	24/09/2019	E19-09119	Inconnu	Ilégalement Bolivie ; - (Bolivie, 04/2014) ; - (Sao Tome et Principe, 01/2014) ; -- (Inconnu, 06/2013);- (Afrique du Sud, 04/1998) ; - (Canada, 11/1973)	Cobija	Cape Flower (Cape Wrath)	CPB3000	Inconnu (Express Financial Ventures Group Inc.)			
20190003	7036345	CCAMLR: Rapport de la Commission (paragr. 8.20): Observation 58.4.2 (23 janvier 2004). UE (14/10/2022) : les informations doivent être corrigée sur la base des informations extraites de la liste des navires IUU de CCAMLR.	CCAMLR: 09/03/2020 UE: 14/10/2022	CCAMLR: E20-02026 UE: E22-10250	Inconnu	Inconnu ; Togo ; Belize	Amorinn	Iceberg II; Lome; Noemi	5VAN9 (Inconnu; V3QW2)	Inconnu (Seric Business S.A.; Infitco Ltd (Ocean Star Maritime Co.)			
20190004	7236634	CCAMLR: Rapport de la Commission (paragr. 3.49): Appui fourni à des navires IUU (3 mars 2016)	09/03/2020	E20-02026	Inconnu	Inconnu	Antony	Urgora; Atlantic Oji Maru No. 33; Oji Maru No. 33	PQMG	World Ocean Fishing SL (Urgora S de RL; Atlantic Pez)			

Numéro de série	Numéro Lloyds/ OMI	CPC/ORGP déclarante	Date info	N° Réf.	Pavillon actuel	Pavillon antérieur	Nom du navire (latin)	Nom (antérieur)	Indicatif d'appel (antérieur)	Nom armateur/ Opérateur	Adresse armateur/ opérateur	Zone	Engin
20190005	9037537	CCAMLR: Rapport de la Commission (para.10.52-10.53): Observation 57 (14 février 2014). UE (14/10/2022) : les informations doivent être corrigée sur la base des informations extraites de la liste des navires IUU de CCAMLR.	CCAMLR: 18/06/2021 UE: 14/10/2022	CCAMLR: E21-05716 UE: E22- 10250	Inconnu	Tanzanie, Nigeria, Inconnu; Mongolie, Togo, Sierra Leone	Baroon	Lana; Zeus; Triton I	5IM376 (5NVA; 5VZS5 ; 9LYC09)	Vero Shipping Corporation (Punta Brava Fishing SA.)			
20190006	6622642	Rapport de la Commission CCAMLR (paragr. 9.11): Observation 58.4.3b (8 février 2008) UE (14/10/2022) : les informations doivent être corrigée sur la base des informations extraites de la liste des navires IUU de CCAMLR.	CCAMLR: 09/03/2020 UE: 14/10/2022	CCAMLR: E20-02026 UE: E22- 10250	Inconnu	Inconnu; Guinée Équatoriale; Royaume Uni	Challenge	Perseverance; Mila	H05381(H 05381; 3CM2190; ZDLV1)	Advantage Company S.A.; (Mar de Neptuno S. A.; Vidal Armadores S.A.; Prion Ltd)			
20190007	7020126	Rapport de la Commission CCAMLR (para.10.52-10.53): Ravitaillement de navires IUU 51 (9 février 2007)	09/03/2020	E20-02026	Nigeria	Inconnu	Good Hope	Toto; Sea Ranger V	5NMU	Port Plus Ltd (Sharks Investments AVV)			

Numéro de série	Numéro Lloyds/ OMI	CPC/ORGP déclarante	Date info	N° Réf.	Pavillon actuel	Pavillon antérieur	Nom du navire (latin)	Nom (antérieur)	Indicatif d'appel (antérieur)	Nom armateur/ Opérateur	Adresse armateur/ opérateur	Zone	Engin
20190008	6607666	Rapport de la Commission CCAMLR (paragr. 9.11): Pêche 58.4.3b (20 janvier 2009) SEAFO (2012). UE (14/10/2022) : les informations doivent être corrigée sur la base des informations extraites de la liste des navires IUU de CCAMLR.	CCAMLR: 09/03/2020 UE: 14/10/2022	CCAMLR: E20-02026 UE: E22-10250	Inconnu	Sierra Leone; Belize; Inconnu ; Guinée équatoriale; Afrique du Sud	Jinzhang	Hai Lung; Yele; Ray; Kily; Constant; Tropic; Isla Graciosa	PQBT (V3RB2; Inconnu; 3CM2191; ZR6204)	Belfast Global S.A.; (Vidal Armadores S.A.; Nalanza S.A.; Arniston Fish Processors Pty Ltd.)			
20190009	7322926	Rapport de la Commission CCAMLR (paragr. 8.3): Pêche 57 (29 juillet 2005)	09/03/2020	E20-02026	Inconnu	Inconnu	Heavy Sea	Duero; Julius; Keta; Sherpa Uno	3ENF8	Barroso Fish S.A. (Metora Shipping Inc.; Meteroros Shipping; Muner S.A.; C & S Fisheries S.A.)			
20190010	7905443	Rapport de la Commission CCAMLR (para.9.1& 9.9): Observation 58.4.1 (15 février 2011)	09/03/2020	E20-02026	Iran, République islamique d'	Inconnu	Koosha 4	EGUZKIA	9BQK	Pars Paya Seyd Industrial Fish			
20190011	7388267	Rapport de la Commission CCAMLR (paragr. 8.20): Observation 58.4.3b (25 janvier 2007)	09/03/2020	E20-02026	Inconnu	Inconnu	Limpopo	Ross; Alos; Lena; Cap George; Conbaroya; Tercero	Inconnu	Alos Company Ghana Ltd (Lena Enterprises Ltd; Grupo Oya Perez (Kang Brothers))			
20190012	8808903	Rapport de la Commission CCAMLR (paragr. 3.49): Appui fourni à des navires IUU (3 mars 2016)	09/03/2020	E20-02026	Angola	Inconnu	Northern Warrior	Millennium; Sip 3	PJSA	Orkiz Agro-Pecuaria, Pescas, Transportes E Comercio Geral, Limitada (South Atlantic Fishing NV; Snoek			

Numéro de série	Numéro Lloyds/ OMI	CPC/ORGP déclarante	Date info	N° Réf.	Pavillon actuel	Pavillon antérieur	Nom du navire (latin)	Nom (antérieur)	Indicatif d'appel (antérieur)	Nom armateur/ Opérateur	Adresse armateur/ opérateur	Zone	Engin
										Wholesalers; Areapesca SA.; SIP)			
20190013	5062479	Rapport de la Commission CCAMLR (paragr. 8.20): Observé, arraisonné 57 (22 avril 2015)	09/03/2020	E20-02026	Inconnu	Inconnu	Perlon	Cherne; Bigaro; Hoking; Sargo; Lugalpesca	5NTV21	Americagalaica S.A. (Americagalaica S.A.; Jose Lorenzo SL.; Vakin S.A.)			
20190014	7424891	Rapport de la Commission CCAMLR (paragr. 10.52-10.53): Pêche 58.4.4b (10 nov 2006)	09/09/2021	E21-08650	Inconnu	Gambie, Apatride	Sea Urchin	Aldabra; Omoa I	5VAA2	Farway Shipping (Cecibell Securities)			
20190015	8514772	Rapport de la Commission CCAMLR (paragr. 3.49): Observé dans la zone 57 (6 avril 2017)	09/03/2020	E20-02026	Togo	Inconnu	STS-50	Ayda; Sea Breeze; Andrey Dolgov; Std No. 2; Sun Tai No. 2; Shinsei Maru No. 2	5VDR2	Marine Fisheries Corp. Co. Ltd (Red Star Co. Ltd; STD Fisheries Co. Ltd.; Sun Tai International Fishing Corp.; Taiyo A & F Co. Ltd.; Taiyo Susan; Taiyo Namibia; Maruha Corporation)			
20200001	7306570	SEAFO NAFO: navire inscrit en vertu de l'article 53.4.d de la CEM de NAFO (Navire inscrit sur la liste des navires IUU de la CPANE); Dernière position connue : Port de Gibraltar (31 mars 2009). Position actuelle non connue.	24/09/2019	E19-09119	Inconnu	Panama, St Kitts et Nevis	ALBORAN II	WHITE ENTERPRISE	Inconnu	Inconnu	Inconnu		
20200003	6719419	SEAFO, La Corogne, Espagne (septembre 2007) OPANO : navire inscrit en vertu de l'article 53.4.d de la CEM de l'OPANO (navire	24/09/2019	E19-09119	Inconnu	Sierra Leone; Panama	GORILERO	GRAN SOL	Inconnu (9LYF36; H03738)	Inconnu	Inconnu		

Numéro de série	Numéro Lloyds/ OMI	CPC/ORGP déclarante	Date info	N° Réf.	Pavillon actuel	Pavillon antérieur	Nom du navire (latin)	Nom (antérieur)	Indicatif d'appel (antérieur)	Nom armateur/ Opérateur	Adresse armateur/ opérateur	Zone	Engin
		inscrit sur la liste IUU de la CPANE); dernière position connue : La Corogne, Espagne (septembre 2007).											
20200004	7332218	SEAFO : océan Indien (2007), position actuelle: Inconnue NAFO: navire inscrit en vertu de l'article 53.4.d de la CEM de NAFO (Navire inscrit sur la liste des navires IUU de la CPANE); Dernière position connue : océan Indien (2007).	24/09/2019	E19-09119	Inconnu	Panama	IANNIS I		HO3374	Inconnu	Inconnu		
20200005	7325746	SEAFO (inclus en 2017) provenant de NAFO (navire inscrit en vertu de l'article 53.4.d de la CEM de NAFO) et de liste des navires IUU de la CPANE; Dernière position connue : NEAFC RA (29 octobre 2007)). UE (14/10/2022) : a noté que la CPANE, qui a inscrit le navire en première instance, indique que le pavillon de ce navire est INCONNU https://www.neafc.org/iuulist/maine , de même que toutes les autres ORGP qui ont	SEAFO: 24/09/2019	SEAFO: E19-09119	Inconnu	Guinée Conakry; Inconnu	LABIKO	Claude Moinier; Maine	Inconnu (3XL2)	Inconnu	Inconnu		
			UE: 14/10/2022	UE: E22-10250									

Numéro de série	Numéro Lloyds/ OMI	CPC/ORGP déclarante	Date info	N° Réf.	Pavillon actuel	Pavillon antérieur	Nom du navire (latin)	Nom (antérieur)	Indicatif d'appel (antérieur)	Nom armateur/ Opérateur	Adresse armateur/ opérateur	Zone	Engin
		procédé à un recoupement de listes de ce navire (CGPM, CTOI, OPANO, SEAFO, SIOFA).											
20200006	7385174	SEAFO NAFO: navire inscrit en vertu de l'article 53.4.d de la CEM de NAFO (Navire inscrit sur la liste des navires IUU de la CPANE; Dernière position connue : Aveiro, Portugal (depuis 2005))	24/09/2019	E19-09119	Inconnu	Togo	MURTOSA		Inconnu (ZDBLI)	Inconnu (Aveiro, Portugal, depuis 2005)	Inconnu		
20200008	7816472	CTOI (date de la première inscription: déc. 2019) NEAFC	26/10/2021	E21-10217	Inconnu	Belize; Inconnu	OKAPI MARTA		Inconnu	Inconnu	Inconnu		
20200009	7321374	SEAFO NAFO: navire inscrit en vertu de l'article 53.4.d de la CEM de NAFO (Navire inscrit sur la liste des navires IUU de la CPANE; Dernière position connue : Tema, Ghana (sept. 2011))	24/09/2019	E19-09119	Inconnu	Ghana; Panama; Maroc	TRINITY	ENSEMBRE; YUCATAN BASIN; FONTENOVA; JAWHARA	Inconnu (3EGV5; V3XB; H02933)	Inconnu	Inconnu		
20200010	8665193 (Ancien numéro de registre de l'ICCAT: AT000VUT 00017; radié le 9 février 2016)	ÉTATS-UNIS : Observation d'un LL thonier dans la zone de la Convention, non inclus sur le Registre de navires ICCAT ; pavillon non valide. Communiqué par radio, le navire a déclaré que son but était de pêcher.	13/10/2021	E21-09829	Inconnu	Vanuatu (2016) / Bolivie (2012)	Ocean Star n°2	Wang FA (2006-2012)	YJRU6	Inconnu. Ming Shun Fishery Co LTD	Inconnu. Port Vila, Vanuatu	ATL	LL thonier

Numéro de série	Numéro Lloyds/ OMI	CPC/ORGP déclarante	Date info	N° Réf.	Pavillon actuel	Pavillon antérieur	Nom du navire (latin)	Nom (antérieur)	Indicatif d'appel (antérieur)	Nom armateur/ Opérateur	Adresse armateur/ opérateur	Zone	Engin
20200011	8529533 (Ancien numéro de registre de l'ICCAT: AT000SEN 00031)	ÉTATS-UNIS : Les garde-côtes américains ont observé environ 250 ailerons de requins attachés à des cordages sur les ponts du navire.	05/10/2021 15/09/2020	E21-09607 E20-08757	Namibie	Sénégal	Halifax	Mario 11	V5 IW [6WMR]	South Wolf Holdings (PTY) LTD [HSIN FEI Trading Investment Co. Ltd]	P.O. BOX 305, Luderitz NAMIBIE	ATL	LL
20200012	4000354 (cf. http://uvic.olombia.org/#)	UE : soupçonne que ce navire pourrait exercer des activités de pêche dans la zone de la Convention de l'ICCAT. Selon Environmental Justice Foundation (EJF), ce navire, apartide, battrait ou aurait battu pavillon tanzanien (cf. doc. COC-312/2020).	02/09/2020	E20-09219	Inconnu	Tanzanie	Haleluya		5IM615	Imanely SAS / NIT: 900076756 / N° de registre: 21591712 / État: Actif / pays: Colombie M. Chin Tien Chen / n° ID: 3264069 / Taipei chinois	Barrio Bosque Transversa 152, No 21A-62, Cartagena de Indias, Colombie		LL
20210001	Non disponible	Circulaire CTOI n° 2021-19	E21-05566	23/06/2021	Sri Lanka	Inconnu	IMULA 0730 KLT	Inconnu	4SF4482	Inconnu	Inconnu	IN	
20210002	Non disponible	Circulaire CTOI n° 2021-19	E21-05566	23/06/2021	Sri Lanka	Inconnu	IMULA 0846 KLT	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu	IN	LL
20210003	Non disponible	Circulaire CTOI n° 2021-19	E21-05566	23/06/2021	Sri Lanka	Inconnu	IMUL-A-1028-TLE	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu	IN	

Numéro de série	Numéro Lloyds/ OMI	CPC/ORGP déclarante	Date info	N° Réf.	Pavillon actuel	Pavillon antérieur	Nom du navire (latin)	Nom (antérieur)	Indicatif d'appel (antérieur)	Nom armateur/ Opérateur	Adresse armateur/ opérateur	Zone	Engin
20210004	Non disponible	Circulaire CTOI n° 2021-19	E21-05566	23/06/2021	India	Inconnu	IND-TN-15-MM8297	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu	IN	LL
20210005	8808654	Rapport de la Commission CCAMLR « Pêche sans autorisation (8 juin 2019) »	E21-05716	28/06/2021	Inconnu	Panama	NIKA	Inconnu	HP6686	Jiho Shiping Ltd.	République de Corée		
20210006	8004076	UE : Capturent des thonidés ou espèces voisines dans la zone de la Convention ICCAT et ne figurent pas sur la liste ICCAT pertinente des navires autorisés à pêcher des thonidés et des espèces voisines dans la zone de la Convention ICCAT.	E21-09714	08/10/2021	Oman	Inconnu; Belize (AT000BLZO 0061); Indonésie; Thaïlande; Japon	ISRAR 1	MEGA No. 2 ; MARCO No. 21 ; TERANG SURYA ; TUNA INDAH NO. 3 ; KATSUEI MARU NO. 88	A4BB5 ; V3RD8	Almuran International LLC / OMI n° 6232179	PO Box 2932, pc112, Ruwi, Muscat, Oman	IN	Palangrier
20210007	8568694	UE : capturent des thonidés ou espèces voisines dans la zone de la Convention ICCAT et ne figurent pas sur la liste ICCAT pertinente des navires autorisés à pêcher des thonidés et des espèces voisines dans la zone de la Convention de l'ICCAT,	E21-09714	08/10/2021	Oman	Inconnu Saint-Vincent-et-les-Grenadines : Tanzanie; Vanuatu	ISRAR 2	RICOS NO. 6 ; MARIO NO. 6 ; YUH PAO NO. 6	A4BA3 ; J8QK4 ; 5IM455 ; YJSP6	Almuran International LLC / OMI n° 6232179	PO Box 2932, pc112, Ruwi, Muscat, Oman	IN	Palangrier

Numéro de série	Numéro Lloyds/ OMI	CPC/ORGP déclarante	Date info	N° Réf.	Pavillon actuel	Pavillon antérieur	Nom du navire (latin)	Nom (antérieur)	Indicatif d'appel (antérieur)	Nom armateur/ Opérateur	Adresse armateur/ opérateur	Zone	Engin
20210008	8568682	UE : Capture des thonidés ou espèces voisines dans la zone de la Convention ICCAT et ne figurent pas sur la liste ICCAT pertinente des navires autorisés à pêcher des thonidés et des espèces voisines dans la zone de la Convention ICCAT.	E21-09714	08/10/2021	Oman	Inconnu Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Tanzanie, Vanuatu	ISRAR 3	RICOS NO. 3 ; MARIO NO. 3 ; YUH PAO NO. 3	A4BA5 ; J8QK5 ; 5IM454 ; YJSP5	Almuran International LLC / OMI n° 6232179	PO Box 2932, pc112, Ruwi, Muscat, Oman	IN	Palangrier
20210009	Non disponible	OPASE : Activités de pêche des ressources halieutiques dans la zone de l'accord et ne figure pas dans le registre de SIOFA des navires autorisés.	E21-11113	26/11/2021	Inconnu		ABISHAK PUTHA 3	Inconnu	4SFXXXX	Inconnu	Inconnu		
20210010	8025082	CCAMLR: Pêche dans une zone fermée (sous-zone 58.7) (26 mai - 08 août 2015 et 06 mai - 22 juin 2016) (26 mai 2015)	E21-10355	02/11/2021	Afrique du Sud		EL SHADDAI	BANZARE	ZR6358	Braxton Security Services CC			
20220001	Non disponible	CTOI : Le navire est marqué avec le nom du navire uniquement. Licence CTOI : Aucun enregistrement trouvé sous le nom du navire ; Aucun engin de pêche marqué. Pêche illégale ; sans licence ; espèce CTOI capturée : Espadon (<i>Xiphias gladius</i>)..	E22-04753	09/06/2022	Inde		AVEMARIYA	Inconnu	Inconnu			Océan Indien	

Numéro de série	Numéro Lloyds/ OMI	CPC/ORGP déclarante	Date info	N° Réf.	Pavillon actuel	Pavillon antérieur	Nom du navire (latin)	Nom (antérieur)	Indicatif d'appel (antérieur)	Nom armateur/ Opérateur	Adresse armateur/ opérateur	Zone	Engin
20220002	Non disponible	CTOI : Pêche illégale ; sans permis. Licence de la CTOI : Aucun enregistrement trouvé sous le nom du navire - pêche non autorisée dans les eaux de la CTOI.	E22-04753	09/06/2022	Inde		LITTLESHA	Inconnu	Inconnu			Océan Indien	
20220003	Non disponible	CTOI : Le navire est entré dans la ZEE française mais n'a pas donné de préavis d'entrée en bonne et due forme et n'a pas déclaré la quantité de poisson à bord. Le navire a été pris en train de réaliser des captures à l'intérieur des eaux françaises.	E22-04753	09/06/2022	Sri Lanka		MANGALA	Inconnu	Inconnu	PMMN CHATHURANGA / WAR FERNANDO	05, PALAYOOT HU ROAD, TRINDO / 214, IHALA MAHAWA WA, MAHAHW EWA	Océan Indien	
20220004	Non disponible	CTOI : Pêche illégale ; sans permis. Licence de la CTOI : Aucun enregistrement trouvé sous le nom du navire - pêche non autorisée dans les eaux de la CTOI.	E22-04753	09/06/2022	Inde		NOVA	Inconnu	Inconnu			Océan Indien	
20220005	Non disponible	CTOI : Pêche illégale ; sans permis. Licence de la CTOI : Aucun enregistrement trouvé sous le nom du navire - pêche non autorisée dans les eaux de la CTOI.	E22-04753	09/06/2022	Inde		YONA	Inconnu	Inconnu			Océan Indien	
20220006	9038402	SENEGAL : Transbordements et collecte illicites de produits en mer / Suspicion d'activité de transbordement et de collecte d'espèces gérées par l'ICCAT en	SENEGAL: E22-04298	28/05/2022	Inconnu ou Gambie (à confirmer par la Gambie)	Sénégal	LUCAS	MAXIMUS	C5J128 (6WMS)	HSIN FEI TRADING INVESTMENT COMPANY dite NATIC SARL	6 rue Malan x 22 Bd Djily mbaye BP 22288 - DAKAR PONTY		

Numéro de série	Numéro Lloyds/ OMI	CPC/ORGP déclarante	Date info	N° Réf.	Pavillon actuel	Pavillon antérieur	Nom du navire (latin)	Nom (antérieur)	Indicatif d'appel (antérieur)	Nom armateur/ Opérateur	Adresse armateur/ opérateur	Zone	Engin
		mer en 2020 (26 mai-30 juin 2020). UE : Réalise des activités de pêche ou des activités liées à la pêche contrairement à toute autre mesure de conservation et de gestion de l'ICCAT.	EU: E22-08338	05/09/2022									
20220007	8819691	PANAMA: a poursuivi ses opérations de transbordement après que l'autorité maritime du Panama ait suspendu sa licence pour les activités liées à la pêche.	E22-05692 et E22-10518	01/07/2022 et 21/10/2022	Panama		QIAN YUAN		H3YK	GINSIL HOLDING GROUP LIMITED			FO/NA P
20220008	7929176	UE : Pratique de la pêche ou d'activités connexes contrairement aux mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT.	E22-08338	05/09/2022	Gambie ou inconnu (à confirmer par la Gambie)	Sénégal	KIKI	LISBOA	C5J130 (6WMP)	Antérieur: HSIN FEI TRADING INVESTMENT COMPANY dite NATIC SARL Actuel : à confirmer par la Gambie.	Antérieure : 6 rue Malan x 22 Bd Djily mbaye BP 22288 - DAKAR PONTY Actuelle : à confirmer par la Gambie	AO	LL

(*) Aucune information de la CTOI sur la question de savoir si les deux navires FU HSIANG FA N° 21 (N° de série 20130003 et 20150014) sont les mêmes navires.

(**) Le navire portant le nom *Yu Fong 168* figure sur la liste IUU de la WCPFC depuis le 11 décembre 2009 (n° de série 20130002). Il figurait également sur la liste IUU de la CTOI depuis le 21 juin 2019, comme communiqué le 17/09/2019 (E19-08760) (n° de série 20150048), mais il a été radié par la CTOI (cf. circulaire CTOI 2021-19, dans Iccat Entrada n°21-05566 le 23/06/2021)

(***) Il s'agit du dernier numéro de registre national (NRN) connu. Le numéro OMI n'est pas disponible.

NOTES EXPLICATIVES AU PROJET DE LISTE IUU DE 2022

Dans le cadre de la mise en œuvre du paragraphe 11 de la Rec. 21-13
Incorporation intersessions de listes de navires IUU d'autres ORGP

Les neuf ORGP et leur liste de navires IUU, envisagées par la Rec. 21-13 sont :

- Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC):
<https://www.wcpfc.int/doc/wcpfc-iuu-vessel-list>
- Commission interaméricaine du thon tropical (IATTC):
<https://www.iattc.org/VesselRegister/IUU.aspx>
- Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) : <https://www.iotc.org/iotc-iuu-list>
- Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR):
<https://www.ccamlr.org/en/compliance/contracting-party-iuu-vessel-list>
<https://www.ccamlr.org/en/compliance/iuu-vessel-lists>
- Commission pour la conservation du thon rouge du Sud (CCSBT)
<https://www.ccsbt.org/en/content/lists-iuu-vessels>
- Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) : <http://www.fao.org/gfcm/data/iuu-vessel-list>
- Organisation des pêches de l'Atlantique Nord (NAFO) <https://www.nafo.int/Fisheries/IUU> (n= 7 navires IUU; mise à jour pour la dernière fois en octobre 2018)
- Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est (NEAFC) : <https://www.neafc.org/mcs/iuu/alist> et <https://www.neafc.org/mcs/iuu/blist>
- Organisation des pêches de l'Atlantique Sud-Est (OPASE) <http://www.seafo.org/Management/IUU>

Note : Des photos de certains des navires IUU inscrits peuvent être trouvées sur les sites web de ces neuf ORGP.

Résumé des listes des navires IUU de 2022 qui ont fait l'objet d'une inscription par recoupement et mises à jour/modifications apportées

Neuf ORGP	Incorporation à la liste IUU de ICCAT	Radiation de la liste IUU de l'ICCAT	<i>Changements apportés à la liste IUU de l'ICCAT à partir d'autres listes ou suite à de nouvelles informations communiquées par les CPC (dans les bases de données)</i>	<i>Aucun changement ou modifications mineures</i>	Actions totales
Total	10	1	9	122	141

Le projet de liste des navires IUU de l'ICCAT de 2022 devrait aboutir au nombre de 141 navires.

Informations concernant la liste des navires IUU de l'ICCAT en 2022

A. Concernant les navires IUU traités par l'ICCAT par croisement avec les listes IUU d'autres ORGP (paragraphe 11 de la Rec. 21-13) :

- Deux navires IUU ont été ajoutés à la liste des navires IUU de l'ICCAT par inscription croisée avec les listes d'autres ORGP : le premier avec la liste de l'OPASE (E21-11113, 26/11/2021) et le second avec la liste de la CCAMLR (E21-10355, 02/11/2021).

ID IUU ICCAT	Nom du navire	ID pavillon du navire	ID engin	IRCS	N° OMI
20210009	ABISHAK PUTHA 3	Non classifié	0	4SFXXXX	Inconnu
20210010	EL SHADDAI	Afrique du Sud	0	ZR6358	8025082

- Un navire IUU (*EROS DOS*/ n° OMI 8604668) a été radié de la liste IUU de l'ICCAT (N° de série ICCAT IUU: 20200002) , sur la base des informations supplémentaires suivantes de la CPANE (E22-00564, 25/01/2022) : « SEAFO (OPASE): Vu pour la dernière fois dans la zone de réglementation de la CPANE (29 oct. 2007) || NAFO : navire inscrit en vertu de l'article 53.4.d de la CEM de NAFO (Navire inscrit sur la liste des navires IUU de la CPANE) ; Dernière position connue : St. Eugenia de Ribeira, Espagne (5 mars 2009). Ce navire était initialement inscrit sur la liste de la CPANE et, en tant qu'ORGP d'origine, la CPANE a décidé de radier le navire de la liste IUU B de la CPANE, comme convenu lors de la réunion annuelle de 2021, étant donné que le navire avait été mis à la casse ».
- Cinq navires IUU ont été inscrits par croisement à la liste des navires IUU de l'ICCAT sur la base de la communication de la CTOI, reçue par l'ICCAT le 09/06/2022 (E22-04753). Il s'agit de : *AVEMARIYA*, *LITTLESHA*, *MANGALA*, *NOVA* et *YONA*, titulaires des numéros de série de l'ICCAT 20220001, 20220002, 20220003, 20220004 et 20220005, respectivement).
- Suite à une demande, en date du 22/04/2022 (E22-03168), de l'UE depuis la publication de la liste finale des navires IUU, une correction a été apportée à l'ordre chronologique des noms précédents des navires IUU et de leurs pavillons précédents respectifs, comme suggéré par l'UE dans le cas de ceux inscrits par recoupement avec la liste de la CCAMLR, à savoir *AMORINN* (n° de série IUU de l'ICCAT : 20190003), *BAROON* (n° de série IUU de l'ICCAT : 20190005) et *JINZHAG* (n° de série IUU de l'ICCAT : 20190008), comme vous pouvez le constater sur le site web de l'ICCAT : <https://www.iccat.int/fr/IUUIlist.html>.
- Échanges avec la CPANE et la SEAFO (OPASE) (avec lesquelles l'ICCAT établit des listes croisées conformément à la Rec. 18-08/21-13) qui a eu pour conséquence que le navire IUU *LABIKO* (n° de série IUU de l'ICCAT 20200005) a fait l'objet de plusieurs mises à jour/changements au cours des derniers mois, mais l'un de ses noms précédents (*CLAUDE MOINIER*) a apparemment été radié de la liste IUU actuelle de la CPANE (en gardant à l'esprit que la SEAFO (OPASE) a confirmé qu'elle l'avait inscrit sur la liste croisée de la CPANE) et que la CPANE vérifie actuellement ce point. En examinant les informations actuelles, telles qu'elles sont publiées par les différentes ORGP, en ce qui concerne

LABIKO, il ne fait aucun doute que son pavillon a été changé en INCONNU, mais il n'est pas encore clair de quel pavillon (de la Rép. de Guinée ou de la Rép. de Tanzanie), avec un nom antérieur récemment ajouté comme *CHEVALIER d'ASSAS* et nous croyons fermement que, avant d'effectuer tout changement dans la base de données IUU de l'ICCAT, des clarifications supplémentaires sont nécessaires, pour lesquelles le Secrétariat est actuellement en contact avec les ORGP concernées.

Suite à d'autres échanges informels au cours du mois de juin 2022, par courrier et également par le biais de TCN Basecamp, avec la CPANE, la CTOI et le SIOFA, il semble qu'il pourrait y avoir un problème concernant ce navire IUU, car dans la réponse de la CTOI, il est dit « Comme vous le remarquerez, le registre du SIOFA a été conservé sur celui de l'OPASE », mais si le Secrétariat comprend bien, l'ICCAT n'était pas censée inscrire par recoupement des navires avec les listes d'ORGP avec lesquelles elle ne fait pas d'inscription par recoupement (c'est-à-dire que les informations du SIOFA devraient être annexées mais pas incorporées dans la liste IUU). L'ICCAT devrait donc utiliser les informations de « l'OPASE/la CPANE », ce qui, bien entendu, entraînera des divergences entre les différentes listes de navires IUU des ORGP et augmentera la confusion. C'est la raison pour laquelle le Secrétariat a porté cette question à l'attention du Groupe de travail IMM en 2022 en demandant une orientation lorsque ces cas se produisent.

B. En plus de ce qui précède, au cours de l'année 2022, des questions liées à la liste IUU finale de l'ICCAT ont été soulevées, notamment celles concernant les navires IUU suivants :

Question	ID IUU ICCAT	Numéro Lloyds/OMI	Nom du navire (latin)	Pavillon actuel	Engin	Zone
1	20130013	Inconnu	<i>SAMUDERA PASIFIK NO. 18</i>	Indonésienne	Palangrier	Océan Atlantique
2	20200011	8529533	<i>HALIFAX</i>	Namibie	L	Océan Atlantique
3	20210006	8004076	<i>ISRAR 1</i>	Oman	Palangrier	Océan Indien
3	20210007	8568694	<i>ISRAR 2</i>	Oman	Palangrier	Océan Indien
3	20210008	8568682	<i>ISRAR 3</i>	Oman	Palangrier	Océan Indien

1. L'Indonésie a demandé, le 22/04/2022 (E22-03137), la radiation de son navire *SAMUDERA PASIFIK NO. 18*, mais l'UE et les États-Unis s'y sont opposés. L'Indonésie en a été informée pour éventuellement modifier le pavillon à « Inconnu » en apportant les pièces justificatives nécessaires. L'Indonésie n'a pas encore apporté d'informations supplémentaires.
2. Le 5 octobre 2021 (E21-09607), la Namibie avait demandé la radiation de la liste de son navire *HALIFAX* (anciennement *MARIO 11* / n° OMI 8529533 du Sénégal). Le Secrétariat attend toujours une réponse de la Namibie avec les informations supplémentaires demandées par l'UE et les États-Unis concernant le nombre d'actions et la durée d'exploitation de la société propriétaire de ce navire, ainsi que toute explication supplémentaire que la Namibie souhaiterait fournir concernant les questions soulevées par ces deux CPC. Les dernières circulaires de l'ICCAT concernant cette question portaient les numéros n°6314/2022 et n°6364/2022, envoyées respectivement le 19/08/2022 et le 23/08/2022.
3. Jusqu'à présent, aucune réponse n'a été reçue du Sultanat d'Oman à la série de notifications/rappels du Secrétariat (octobre 2021 - juin 2022), suite à l'inclusion dans la liste IUU de l'ICCAT de ses trois palangriers en 2021 par l'UE le 08/10/2021, autre que l'information envoyée à la CTOI s'opposant à leur inclusion dans la liste de la CTOI (inscription par croisement avec la liste de l'ICCAT).

C. En ce qui concerne les deux navires inclus par l'ICCAT, tels que communiqués par quelques CPC de l'ICCAT (paragraphe 2 de la Rec. 21-13) :

1. Correspondance du Sénégal du 28/05/2022 (E22-04298) : le Secrétariat a diffusé la demande d'inscription sur le projet de liste ICCAT des navires IUU du navire *MAXIMUS* / N° de registre national : DAK-1274 / n° OMI 9038402 /IRCS : 6WMS, par la circulaire n° 3755/2022 du 03/06/2022. Aucune objection n'a été reçue à la date limite du 05/09/2022. Ce navire potentiellement IUU s'est vu attribuer le numéro IUU 20220006 de l'ICCAT.
2. Correspondance de l'Union européenne du 05/09/2022 (E22-08338) : le Secrétariat a diffusé la demande d'inclusion dans le projet de liste de navires IUU de l'ICCAT du navire *LUCAS* / ex-*MAXIMUS* / IRCS : C5J128 (6WMS) / n° OMI 9038402, transmise à la Gambie (courrier ICCAT n° 6807/2022) et au Sénégal (courrier ICCAT n°6808/2022) le 08/09/2022. Au jour de la rédaction du présent document PWG_405/2022, aucune réponse n'a été reçue de ces deux CPC. Ce navire IUU potentiel s'est vu attribuer le numéro IUU 20220006 de l'ICCAT (Sénégal soutenu par l'UE).
3. Correspondance de l'Union européenne du 05/09/2022 (E22-08338) visant à inscrire sur le projet de liste de navires IUU de l'ICCAT le navire *KIKI* / ex-*LISBOA* / IRCS : C5J130 (6WMP) / n° OMI 7929176, Cette demande a été transmise à la Gambie (courrier ICCAT n° 6807/2022) et au Sénégal (courrier ICCAT n°6808/2022) le 08/09/2022. Au jour de la rédaction du présent document PWG_405/2022, aucune réponse n'a été reçue de ces deux CPC. Ce navire IUU potentiel s'est vu attribuer le numéro IUU 20220008 de l'ICCAT.

D. Concernant les autres communications des CPC de l'ICCAT et les informations du TMT :

- ~~1. Correspondance du Panama du 1^{er} juillet 2022 (E22-05692) : une communication appelant toutes les Parties contractantes et les Parties, Entités ou Entités de pêche non contractantes à s'abstenir de s'engager dans toute activité avec le navire *QIAN YUAN* / n° OMI 8819691, et demandant aux CPC, si elles disposent de toute information sur les activités récentes de ce navire, d'en informer le Secrétariat dès que possible. La circulaire de l'ICCAT n°4737/2022 concernant cette question a été envoyée le 01/07/2022. Ce navire IUU battant pavillon du Panama, à la demande du Panama lui-même, s'est vu attribuer le numéro IUU 20220007 de l'ICCAT.~~
1. Correspondance de la Colombie du 26/09/2022 (E22-9471) demandant la radiation du navire IUU *HALELUYA* / n° de série IUU ICCAT 20200012 de la liste finale des navires IUU de l'ICCAT. Cette correspondance de la Colombie *S-DIESA-22-23895 Caso buque Haleluya* est jointe à la présente. Ce navire IUU devrait être discuté lors de la réunion du PWG de novembre 2022.
2. On y trouve également les numéros OMI disponibles dans *TM tracking* tels qu'ils sont indiqués sur le site <https://www.iuu-vessels.org/>. Le PWG devrait décider en 2022 si ces numéros OMI doivent être modifiés dans la base de données IUU de l'ICCAT.

E. Concernant les communications des CPC de l'ICCAT après examen du projet de Liste de Navires IUU de l'ICCAT pour 2022 (Circulaires n° 7863 et 8158) :

1. Suite aux remarques et instructions de l'UE, en date du 14 octobre 2022 (E22-10250), faisant suite à la circulaire n° S22-08158 relative au projet de Liste des navires IUU de l'ICCAT, des mises à jour ont été apportées aux huit navires IUU ci-dessous, selon les informations existantes dans la Liste de Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR) pour les six premiers et sur la base du propre constat de l'UE pour les deux derniers :
 - *ASIAN WARRIOR* (n° de série IUU de l'ICCAT 20150024),
 - *ATLANTIC WIND* (n° de série IUU de l'ICCAT 20150047),
 - *AMORRIN* (n° de série IUU de l'ICCAT 20190003),
 - *BAROON* (n° de série IUU de l'ICCAT 20190005),
 - *CHALLENGE* (n° de série IUU de l'ICCAT 20190006),
 - *JINZHANG* (n° de série IUU de l'ICCAT 2019008),

- *FREEDOM 7* (ex- *ZHI MING* ; n° de série IUU de l'ICCAT 20060003) et
 - *LABIKO* (n° de série IUU de l'ICCAT 20200005).
2. Le Panama a demandé à ce que le pavillon du navire *XING HAI FENG* / OMI 7826233/ n° de série IUU de l'ICCAT: 200900001 soit changé de «Panama» à «Inconnu», et ce comme cela en a été fait par la CTOI d'où il avait été inscrit par l'ICCAT, en 2009, par croisement de listes. Les documents justificatifs de cette demande sont ceux annexés (Annexe 1 à 5) au courrier du Panama en date du 21 octobre 2022 (E22-10518), ci-joints.

~~Le Panama appuie sa demande du 1^{er} juillet 2022 (E22-05692) pour l'inclusion du navire «QIAN YUAN / OMI 8819691» ayant déjà été inclus dans le projet de Liste des navires IUU de ICCAT (circulaire n° 7863/22), en s'appuyant également sur les provisions du paragraphe 11 de la Rec. 21-13 en matière d'incorporation de listes de navires IUU d'une des neuf ORGP. Le n° de série IUU de l'ICCAT attribué à ce navire était 20220007. Les documents justificatifs appuyant cette demande sont ceux annexés (annexes 6 et 7) au courrier du Panama en date du 21 octobre 2022 (E22-10518), ci-joints.~~



Madrid, le 3 juin 2022

CIRCULAIRE ICCAT n° 3755 / 2022

OBJET : INFORMATIONS POUR L'INCLUSION D'UN NAVIRE SÉNÉGALAIS SUR LE PROJET DE LISTE IUU DE L'ICCAT

J'ai le plaisir de vous faire parvenir ci-joint les informations relatives au navire sénégalais *MAXIMUS / DAK-1274* (OMI 9038402, IRCS 6WMS, AT000SEN00028), soumises par le Sénégal conformément au paragraphe 2 de la *Recommandation de l'ICCAT établissant une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées* (Rec. 18-08/21-13).

Les informations sur ce navire et ses activités de pêche IUU ont été soumises par le Sénégal, en date du 28 mai 2022, au moyen du formulaire de l'Addendum 1 de ladite Recommandation (ci-joint).

Si une CPC a des informations supplémentaires concernant les activités IUU de ce navire qui devraient être incluses dans le projet de liste, elle est invitée à les faire parvenir au Secrétariat dès que possible et au plus tard que le **5 septembre 2022**.

Ce navire sera incorporé dans le projet de liste des navires IUU de l'ICCAT au titre 2022 qui sera ultérieurement diffusée par le Secrétariat comme stipulé par le paragraphe 3 de la Rec. 18-08/21-13.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

Secrétaire exécutif

Camille Jean Pierre Manel

DISTRIBUTION :

– **Mandataires de la Commission :**

Président de la Commission : E. Penas Lado

Premier Vice-Président : Z. Driouich

Second Vice-Président : R. Chong

Présidents des Sous-commissions 1 à 4

Président du SCRS: G. Melvin

– **Chefs de délégation**

– **Parties, Entités ou Entités de pêche coopérantes**

Président du COC: D. Campbell

Président du PWG : N. Ansell

Président du STACFAD : D. Warner-Kramer

Vice-Président du SCRS : H. Arrizabalaga

Pièce jointe : Informations soumises par le Sénégal [ICCAT Entrada E22-04298 du 28 mai 2022].

Formulaire de déclaration de l'ICCAT concernant l'activité IUU

Conformément au paragraphe 2 de la présente Recommandation, les détails de l'activité IUU présumée et des informations disponibles sur le navire sont fournis ci-après. A. Détails du navire (Veuillez détailler les informations sur le navire et les incidents dans le formulaire ci-dessous, si cette information est applicable et disponible).

Rubriques		Informations disponibles
A	Nom du navire et noms antérieurs	MAXIMUS (DAK-1274, AT000SEN00028)
B	Pavillon et pavillons antérieurs	Sénégal (pavillon antérieur)
C	Armateur et armateurs antérieurs, y compris propriétaire réel	HSIN FEI AND INVEST CO LTD (armateur antérieur)
D	Lieu d'immatriculation de l'armateur	Celui actuel est inconnu. Ancien armateur au Sénégal.
E	Opérateur et opérateurs antérieurs	
F	Indicatif d'appel et indicatifs d'appel antérieurs	6WMS
G	Numéro OMI	9038402
H	Numéro d'identificateur unique (UVI), ou, si ce n'est pas applicable, tout autre numéro d'identification du navire	
I	Longueur hors tout	52,99
J	Photographies	
K	Date de la première inclusion du navire sur la liste IUU de l'ICCAT	Néant.
L	Date des activités de pêche IUU alléguées	Mai à juin 2020
M	Position des activités de pêche IUU alléguées	Haute mer
N	Résumé des activités IUU alléguées (voir aussi section B)	Transbordements illégaux et collecte de produits en mer
O	Résumé de toute action dont on sait qu'elle a été prise en réponse aux activités	Radiation de la liste des navires autorisés de l'ICCAT, Radiation du pavillon national du Sénégal
P	Résultat de toute action entreprise	
Q	Autre information pertinente, le cas échéant (p.ex. faux pavillons éventuels ou faux noms de navires utilisés, modus operandi, etc.)	

B. Détails de l'activité IUU alléguée (Indiquer avec un « X » les éléments applicables de l'activité et fournir les détails pertinents, y compris la date, le lieu et la source de l'information. Des informations supplémentaires peuvent être fournies dans une pièce jointe si nécessaire.)

Rec. XX par. Xx	Navire ayant pêché des espèces couvertes par la Convention ICCAT dans la zone de la Convention et :	Indiquer et fournir des détails
	Capturent des thonidés ou espèces voisines dans la zone de la Convention ICCAT et ne figurent pas sur la liste ICCAT pertinente des navires autorisés à pêcher des thonidés et des espèces voisines dans la zone de la Convention ICCAT	
	Capturent des thonidés ou espèces voisines dans la zone de la Convention, et le navire dont l'État de pavillon est dépourvu de quotas, de limite de capture ou d'allocation de l'effort établis en vertu des mesures de conservation et de gestion pertinentes de l'ICCAT	
	N'enregistrent ou ne déclarent leurs captures réalisées dans la zone de la Convention ICCAT, ou font de fausses déclarations	
	Prennent ou débarquent du poisson sous-taille, en contravention avec les mesures de conservation de l'ICCAT	
	Pêchent durant les fermetures de pêche ou dans les zones interdites, en contravention avec les mesures de conservation de l'ICCAT	
	Utilisent des engins de pêche ou des méthodes de pêche interdits, en contravention avec les mesures de conservation de l'ICCAT	
	Transbordent ou participent à d'autres opérations conjointes, telles que l'approvisionnement ou le ravitaillement en combustible, avec des navires inscrits sur la liste de navires IUU	X Soupçons d'activités de transbordement et de collecte d'espèces gérées par l'ICCAT en mer en 2020 (26 mai-30 juin 2020).
	Capturent, sans autorisation, des thonidés ou espèces voisines dans les eaux sous la juridiction nationale des États côtiers dans la zone de la Convention ICCAT, et/ou contreviennent aux lois et règlements de cet État, sans préjudice des droits souverains des États côtiers à prendre des mesures à l'encontre de ces navires	
	Sont sans nationalité et capturent des thonidés ou espèces voisines dans la zone de la Convention ICCAT	
	Se livrent à la pêche ou à des activités liées à la pêche contraires à toute autre mesure de conservation et de gestion de l'ICCAT	

INTERNATIONAL COMMISSION FOR THE
CONSERVATION OF ATLANTIC TUNAS



COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA
CONSERVATION DES THONIDES DE L'ATLANTIQUE

COMISION INTERNACIONAL PARA LA
CONSERVACION DEL ATUN ATLANTICO

Madrid, le 1^{er} juillet 2022

CIRCULAIRE ICCAT n° 4737 / 2022

OBJET : INFORMATIONS REÇUES DU PANAMA SUR DES ACTIVITÉS IUU RÉALISÉES PAR LE NAVIRE QIAN YUAN

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, une correspondance de l'Administrateur général par intérim des Ressources aquatiques marines du Panama informant la Commission d'activités illicites, non déclarées et non réglementées exercées par le navire sous pavillon panaméen **Qian Yuan** (numéro OMI 8819691).

Comme demandé par le Panama, je souhaiterais appeler toutes les Parties contractantes et Parties, Entités ou Entités de pêche non contractantes coopérantes à s'abstenir de participer à des activités avec ce navire. Si une CPC détient toute information sur de récentes activités de ce navire, nous vous saurions gré de bien vouloir en informer le Secrétariat dans les meilleurs délais possibles.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

Le Secrétaire exécutif



Camille Jean Pierre Manel

DISTRIBUTION:

- Mandataires de la Commission :

Président de la Commission:	E. Penas Lado	Président du COC :	D. Campbell
Première vice-Présidente :	Z. Driouich	Président du PWG :	N. Ansell
Deuxième vice-Président :	R. Chong	Présidente du STACFAD:	D. Warner-Kramer
Présidents des Sous-commissions 1 à 4			
Président du SCRS :	G. Melvin	Vice-Président du SCRS :	H. Arrizabalaga

- Chefs de délégation

- Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes coopérantes

Pièce jointe : Courrier du Panama (ICCAT Entrada E22-5692 en date du 1^{er} juillet 2022)

RÉPUBLIQUE DU PANAMA
- GOUVERNEMENT
NATIONAL -

MINISTÈRE DU
DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

AUTORITÉ DES RESSOURCES AQUATIQUES DU PANAMA
BUREAU DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Panama, le 30 juin 2022.
AG-611-2022

À l'attention de Monsieur
Camille Jean Pierre Manel
Secrétaire exécutif
Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique, ICCAT

Cher M. Manel,

La République du Panama, par le biais de l'Autorité des ressources aquatiques, a l'honneur de vous adresser le présent courrier afin de vous informer que le navire de charge frigorifique **QIAN YUAN**, portant le numéro OMI **8819691** et l'indicatif d'appel **H3YK** et appartenant à **GINSIL HOLDING GROUP LIMITED**, détenteur de la licence de pêche internationale pour des activités liées à la pêche numéro 04-105-6063-252-79, est suspendu depuis le 4 mai 2022, ce qui s'accompagne d'une suspension consécutive auprès des différentes ORGP au sein desquelles il était enregistré. Faisant suite à un processus de sanction administrative mené par cette Autorité, à travers une résolution finale, le navire fait l'objet de sanctions pour avoir enfreint nos législations nationales et exercé des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées.

Conformément à notre protocole IUU, cette Autorité, en coordination avec l'Autorité maritime du Panama, a adopté une mesure de confiscation des biens, empêchant le navire d'être annulé sur le registre (pavillon panaméen) et de transférer sa propriété. Toutefois, malgré les efforts déployés en vue de mener à bien cette procédure de sanctions, nous avons constaté, au cours de nos enquêtes, que ledit navire a continué à prendre part à des opérations de transbordement après que cette administration a suspendu la licence pour des activités liées à la pêche.

Par conséquent, nous demandons votre contribution afin d'informer les membres des CPC et des CNCP de la Commission de ne pas autoriser ce navire à poursuivre ses activités liées à la pêche, à décharger tout produit ou à recevoir des services en mer dans les eaux réglementées par votre organisation, étant donné qu'elles se rapportent à des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir transmettre à cette Autorité toute information y afférente que vous pourriez détenir et de diffuser le présent document aux Membres de la Commission.

Je saisis cette opportunité pour vous renouveler l'assurance de ma très haute considération.

Cordialement,


CARLOS CASTRO
Administrateur général par intérim



Edificio Riviera, Ave. Justo Arosemena, Calle 45 Bella Vista
+507 5116000 (ext. 205) / +507 51 1-6008 / 60 19 www.arap.gob.pa
Twitter/instagram:@ARAP_Panama



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA
PÊCHE
Gouvernance internationale des océans et pêcheries durables
Le directeur par intérim

Bruxelles, MARE/B2/EAP/Ares

M. Camille Jean Pierre Manel
Secrétaire exécutif de la Commission internationale
pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT)

Objet : Recommandation 21-13 – ICCAT: Liste des navires IUU

Cher M. Manel,

L'Union européenne souhaite soumettre au Secrétariat de l'ICCAT les commentaires ci-joints concernant la liste de l'ICCAT des navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (« liste des navires IUU »).

Premièrement, conformément à la Recommandation 21-13 (paragraphe 2), vous trouverez ci-joint les informations relatives à un navire présumé avoir exercé des activités de pêche IUU dans la zone de la Convention de l'ICCAT (Annexe 1 - navire *Lisboa*).

D'autre part, vous trouverez ci-joint l'addendum à la circulaire n°3755/2022. En ce qui concerne cette dernière, le Sénégal a déjà proposé l'inscription sur la liste des navires IUU du navire *Maximus* par le biais de cette circulaire. Par la présente, l'UE souhaite fournir des informations supplémentaires concernant ce navire et ses activités (Annexe 2 - navire *Maximus*).

Cordialement,

Anders C. JESSEN
Chef de la délégation de l'UE auprès de l'ICCAT

Annexes: Annexe 1 (navire *Lisboa*) et Annexe 2 (navire *Maximus*)

Annexe 1

Formulaire de déclaration de l'ICCAT concernant des activités IUU

Conformément au paragraphe 2 de la Recommandation 21-13, les détails de l'activité IUU présumée et des informations disponibles sur le navire sont fournis ci-après.

Sauf mention contraire, les informations sur les caractéristiques, l'historique et la propriété des navires sont basées sur les données disponibles dans le registre des navires autorisés de l'ICCAT (<https://www.iccat.int/fr/VesselsRecord.asp>), dans le système mondial intégré d'information sur les transports maritimes de l'OMI (GISIS), dans le registre mondial de la FAO (<https://www.fao.org/global-record/information-system/fr/>) et dans la base de données maritimes de l'IHS (<http://maritime.ihs.com/>).

A. Détails du navire

(Veuillez détailler les informations sur le navire et les incidents dans le formulaire ci-dessous, si cette information est applicable et disponible)

Point		Informations disponibles
A	Nom du navire et noms antérieurs	Nom actuel: <i>KIKI</i> Nom au moment de l'activité IUU décrite dans ce formulaire : LISBOA
B	Pavillon et pavillons antérieurs	Pavillon actuel: Gambie ou inconnu. À confirmer par la Gambie Pavillon au moment de l'activité IUU décrite dans ce formulaire : Sénégal
C	Propriétaire et propriétaires antérieurs, y compris propriétaire réel	Propriétaire actuel: à confirmer par la Gambie L'UE a reçu des informations suggérant que le propriétaire du navire serait désormais une société appelée « Bay-Route Shipping ». L'absence de lien avec le propriétaire précédent devra être démontrée par la Gambie. Propriétaire au moment de l'activité IUU décrite dans le présent formulaire HSIN FEI TRADING INVESTMENT COMPANY dite NATIC SARL DAKAR PONTY 6 rue Malan x 22 Bd Djily mbaye BP 22288
D	Lieu d'immatriculation du propriétaire	À préciser par la Gambie
E	Opérateur et opérateurs antérieurs	Opérateur actuel: inconnu. À préciser par la Gambie. Opérateur au moment de l'activité IUU décrite dans ce formulaire : HSIN FEI TRADING INVESTMENT COMPANY dite NATIC SARL DAKAR PONTY 6 rue Malan x 22 Bd Djily mbaye BP 22288
F	Indicatif d'appel et indicatifs d'appel antérieurs	C5J130 Indicatif d'appel au moment de l'activité IUU décrite dans ce formulaire : 6WMP
G	Numéro OMI	7929176

H	Numéro d'identificateur unique (UVI), ou, si ce n'est pas applicable, tout autre numéro d'identification du navire	Numéro de série ICCAT: AT000SEN00029
I	Longueur hors tout	43 mètres selon le registre mondial de la FAO. D'autres sources mentionnent une longueur de 45,45 mètres. À confirmer par la Gambie.
J	Photographies	Devraient être disponibles auprès de l'État du pavillon actuel et précédent.
K	Date de la première inscription du navire sur la liste IUU de l'ICCAT	N/A
L	Date des activités de pêche IUU alléguées	Année 2020
M	Position des activités de pêche IUU alléguées	Zone de la Convention de l'ICCAT
N	Résumé des activités IUU alléguées (voir aussi section B)	<p>Dépassement du quota annuel de germon alloué au Sénégal. Selon les certificats de capture validés par le Sénégal pour l'exportation vers l'UE¹, le navire a capturé et débarqué en 2020 au moins 579 tonnes de germon, exportées ensuite vers l'UE. Cette capture de 579 tonnes dépasse de 141,25 % le quota annuel total alloué au Sénégal par l'ICCAT (240 tonnes).</p> <p>L'UE ne peut pas non plus exclure qu'une partie de ce germon provienne de transbordements illégaux en mer dans la zone de la Convention (le navire de pêche <i>Lisboa</i> n'était pas enregistré comme transporteur autorisé en 2020).</p>
O	Résumé de toute action dont on sait qu'elle a été prise en réponse aux activités	L'UE n'a pas été en mesure de recevoir du Sénégal des informations claires sur les mesures prises en réponse à ces activités, ni de recueillir des preuves démontrant que le Sénégal a pris des sanctions d'une sévérité adéquate. Cf. détails à la section B.
P	Résultat de toute action entreprise	À éclaircir par le Sénégal.
Q	Autre information pertinente, le cas échéant (p.ex. faux pavillons éventuels ou faux noms de navires utilisés, <i>modus operandi</i> , etc.)	<p>Ce navire ne figure actuellement pas dans le registre ICCAT des navires autorisés, et il n'existe aucune information sur ses activités depuis novembre 2020.</p> <p>Les informations reçues de la Gambie indiquent que le navire était à Dakar pendant au moins une partie de la période novembre 2020 - mars 2022. Des précisions supplémentaires sur sa localisation et ses activités tout au long de la période novembre 2020- septembre 2022 seraient nécessaires de la part de la Gambie et du Sénégal.</p>

¹ Règlement UE n°1005/2008 du 29 septembre 2008 établissant un système communautaire destiné à prévenir, à décourager et à éradiquer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée - articles 12 et 20. Certificats disponibles sur demande auprès de l'UE si nécessaire.

B. Détails de l'activité IUU alléguée

(Indiquer avec un «X» les éléments applicables de l'activité et fournir les détails pertinents, y compris la date, le lieu et la source de l'information. Des informations supplémentaires peuvent être fournies dans une pièce jointe si nécessaire.)

Rec. 21-13 paragraphe 1	Navire ayant pêché des espèces couvertes par la Convention ICCAT dans la zone de la Convention et :	Indiquer et fournir des détails
a	Capturent des thonidés ou espèces voisines dans la zone de la Convention ICCAT et ne figurent pas sur la liste ICCAT pertinente des navires autorisés à pêcher des thonidés et des espèces voisines dans la zone de la Convention ICCAT.	
b	Capturent des thonidés ou espèces voisines dans la zone de la Convention de l'ICCAT, et le navire dont l'État de pavillon est dépourvu de quotas, de limite de capture ou d'allocation de l'effort établis en vertu des mesures de conservation et de gestion pertinentes de l'ICCAT.	
c	N'enregistrent ou ne déclarent leurs captures réalisées dans la zone de la Convention de l'ICCAT, ou font de fausses déclarations.	
d	Capturent ou débarquent du poisson sous-taille, en contravention avec les mesures de conservation de l'ICCAT.	
e	Pêchent durant les fermetures de pêche ou dans les zones interdites, en contravention avec les mesures de conservation de l'ICCAT.	
f	Utilisent des engins de pêche ou des méthodes de pêche interdits, en contravention avec les mesures de conservation de l'ICCAT.	
g	Transbordent ou participent à d'autres opérations conjointes, telles que l'approvisionnement ou le ravitaillement en combustible, avec des navires inscrits sur la liste de navires IUU.	
h	Capturent, sans autorisation, des thonidés ou espèces voisines dans les eaux sous la juridiction nationale d'un État côtier dans la zone de la Convention de l'ICCAT, et/ou contreviennent aux lois et règlements de cet État, sans préjudice des droits souverains des États côtiers à prendre des mesures à l'encontre de ces navires.	
i	Sont sans nationalité et capturent des thonidés ou espèces voisines dans la zone de la Convention ICCAT.	
j	Se livrent à la pêche ou à des activités liées à la pêche contraires à toute autre mesure de conservation et de gestion de l'ICCAT	X

j) *Se livrent à la pêche ou à des activités liées à la pêche contrairement à toute autre mesure de conservation et de gestion de l'ICCAT*

Sur la base des certificats de capture de l'UE validés par le Sénégal pour l'exportation vers l'UE², un minimum de 579 tonnes de germon (*Thunnus alalunga*) a été capturé par le navire de pêche *Lisboa* en 2020. L'UE ne peut exclure que des captures supplémentaires aient été exportées vers d'autres marchés³. Des clarifications supplémentaires de la part du Sénégal sur les quantités totales débarquées par le navire en 2020 (toutes espèces confondues) seraient nécessaires.

Conformément aux Recommandations 16-06 et 16-07 de l'ICCAT, le quota total de germon alloué au Sénégal pour 2020 était de 240 tonnes (215 tonnes pour le germon du Nord et 25 tonnes pour le germon du Sud). Par conséquent, le quota annuel alloué au Sénégal a été dépassé d'au moins 141,25 % par le seul navire de pêche *Lisboa*.

L'UE note que rien n'indique non plus que ces captures (officiellement certifiées légales par le Sénégal dans les certificats de capture de l'UE associés à ces exportations) ont été déclarées à l'ICCAT⁴.

Finalement, l'UE note qu'il y a des raisons de soupçonner que ce navire a suivi le même schéma d'activité que le navire *Maximus* et qu'il ne peut donc pas être exclu qu'une partie de ce germon provienne de transbordements illégaux en mer dans la zone de la Convention (le navire de pêche *Lisboa* n'était pas enregistré comme transporteur autorisé en 2020).

En ce qui concerne les mesures prises par le Sénégal en réponse aux activités, l'UE note ce qui suit :

- La validation des certificats de capture de l'UE par le Sénégal confirme que ces activités illégales n'ont pas été détectées par le Sénégal au moment où elles ont eu lieu, ni lors du débarquement à Dakar.
- Dans un échange bilatéral avec l'UE (août 2022), le Sénégal mentionne les actions suivantes :
 - i) Radiation du navire en novembre 2020. Cependant, le certificat de radiation indique que la radiation a été demandée par la société en octobre 2020 et l'UE n'a pas connaissance d'un rapport d'activités IUU envoyé par le Sénégal à l'ICCAT en ce qui concerne ce navire. L'UE note également que les certificats de capture confirmant la légalité des captures ont été validés jusqu'au 27 août 2020 par le Sénégal, et que le Sénégal n'a pas tenté de rappeler ces captures ou d'informer l'UE qu'elles étaient illégales dans les mois suivants. Il n'y a par conséquent aucune preuve que la radiation du navire ait constitué une sanction.

L'UE observe en outre que la radiation d'un navire IUU avant que des sanctions financières effectives ne soient prises permet en fait à l'opérateur du navire d'échapper aux sanctions réelles et de reprendre sous un autre pavillon les activités IUU du navire. L'UE note spécifiquement, à cet égard, qu'elle n'a recueilli aucune preuve que le Sénégal ait pris des sanctions concernant les bénéfices réalisés grâce à ces activités IUU.

- ii) Retrait de l'« agrément » de la société à compter du 9 août 2022. Les conséquences exactes de cette suspension ne sont pas claires pour l'UE, qui remarque spécifiquement qu'au 1er septembre 2022, la société dispose toujours d'un navire ayant des autorisations actives dans le registre des navires autorisés de l'ICCAT (navire *DIAMALAYE 1909*, n° de série ICCAT AT000SEN00023). L'UE note également que cette suspension n'a été décidée qu'en août 2022, alors que l'infraction remonte à 2020 et que cette société était également propriétaire du navire *MARIO 11* (classé IUU par l'ICCAT depuis novembre 2020).

² Règlement UE n°1005/2008 du 29 septembre 2008 établissant un système communautaire destiné à prévenir, à décourager et à éradiquer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée - articles 12 et 20. Certificats disponibles sur demande auprès de l'UE si nécessaire.

³ Les quantités figurant dans les certificats de capture de l'UE (579 tonnes au total) sont uniquement celles exportées vers l'UE.

⁴ Aucune mention des captures de germon par le Sénégal dans le doc. No. COC_304-C /2021, datant du 22 novembre 2021.

Annexe 2

Note relative à la circulaire ICCAT n°3755/2022

Le Secrétariat de l'ICCAT a diffusé en juin la demande du Sénégal d'inscrire le navire *Maximus* sur la liste des navires IUU de l'ICCAT, ainsi que les informations fournies par le Sénégal concernant le navire et les activités IUU auxquelles il s'est livré (circulaire n°3755/2022).

L'Union européenne (UE) prend note de cette demande d'inscription sur la liste IUU, mais considère qu'elle n'est pas à jour (au moment de la demande, le navire s'appelait *Lucas* et battait le pavillon de la Gambie) et qu'elle n'est pas complète, car elle ne reflète pas toutes les activités IUU exercées par ce navire.

Les CPC et le Secrétariat exécutif de l'ICCAT trouveront ci-dessous une version amendée des tableaux fournis par le Sénégal, basée sur les informations dont dispose actuellement l'UE et complétant celle déjà envoyée par le Sénégal (**en gras** = nouvelles informations ou demandes ajoutées par l'UE).

A. Détails du navire

(Veuillez détailler les informations sur le navire et les incidents dans le formulaire ci-dessous, si cette information est applicable et disponible)

Point		Informations disponibles
A	Nom du navire et noms antérieurs	Nom actuel: LUCAS Nom au moment de l'activité IUU décrite dans ce formulaire : <i>MAXIMUS</i>
B	Pavillon et pavillons antérieurs	Pavillon actuel: Gambie ou inconnu. À confirmer par la Gambie Pavillon au moment de l'activité IUU décrite dans ce formulaire : Sénégal.
C	Propriétaire et propriétaires antérieurs, y compris propriétaire réel	Propriétaire actuel: à confirmer par la Gambie L'UE a reçu des informations suggérant que le propriétaire du navire serait désormais une société appelée « Bay-Route Shipping ». L'absence de lien avec le propriétaire précédent devra être démontrée par la Gambie. Propriétaire au moment de l'activité IUU décrite dans le présent formulaire. HSIN FEI TRADING INVESTMENT COMPANY dite NATIC SARL DAKAR PONTY 6 rue Malan x 22 Bd Djily mbaye BP 22288

D	Lieu d'immatriculation du propriétaire	À préciser par la Gambie
E	Opérateur et opérateurs antérieurs	Opérateur actuel: inconnu. À préciser par la Gambie. Opérateur au moment de l'activité IUU décrite dans ce formulaire : à préciser par le Sénégal.
F	Indicatif d'appel et indicatifs d'appel antérieurs	C5J128 Indicatif d'appel au moment de l'activité IUU décrite dans ce formulaire : 6WMS.
G	Numéro OMI	9038402
H	Numéro d'identificateur unique (UVI), ou, si ce n'est pas applicable, tout autre numéro d'identification du navire	Numéro de série ICCAT: AT000SEN00028
I	Longueur hors tout	56,2 m selon le registre mondial de la FAO 52,99 selon la demande faite par le Sénégal À préciser par la Gambie
J	Photographies	Devraient être disponibles auprès de l'État du pavillon actuel et précédent.
K	Date de la première inclusion du navire sur la liste IUU de l'ICCAT	N/A
L	Date des activités de pêche IUU alléguées	De mai à juin 2020, se prolongeant probablement à l'ensemble de la période janvier 2020 - septembre 2020. L'UE demande que le Sénégal fournisse les détails de toutes les espèces débarquées par ce navire de janvier 2020 à septembre 2020, car il est fort probable que la fraude identifiée par l'UE pour la période mai-juin 2020 ait été répétée tout au long de la période janvier 2020 - septembre 2020.
M	Position des activités de pêche IUU alléguées	Zone de la Convention de l'ICCAT (haute mer)
N	Résumé des activités IUU alléguées (voir aussi section B)	Transbordements et collectes illégales de produits en mer et/ou Dépassement du quota annuel total d'espadon du Nord alloué au Sénégal (voir détails dans la section B)

O	Résumé de toute action dont on sait qu'elle a été prise en réponse aux activités	<p>La demande envoyée par le Sénégal fait référence à la radiation de la liste des navires autorisés de l'ICCAT et à la radiation du pavillon national du Sénégal.</p> <p>L'UE note que le certificat de radiation reçu bilatéralement du Sénégal indique que la radiation a été demandée par la société en septembre 2020, et l'UE n'a pas connaissance d'un rapport d'activités IUU envoyé par le Sénégal à l'ICCAT sur ce navire avant que l'UE ne soulève en 2021 la question des exportations frauduleuses d'espadon vers l'UE. L'UE note également que les certificats de capture confirmant la légalité des captures ont été validés en juillet 2020 par le Sénégal, et que le Sénégal n'a pas tenté de rappeler ces captures ou d'informer l'UE qu'elles étaient illégales dans les mois suivants. Il n'y a par conséquent aucune preuve que la radiation du navire ait constitué une sanction.</p> <p>L'UE observe en outre que la radiation d'un navire IUU avant que des sanctions financières effectives ne soient prises permet en fait à l'opérateur du navire d'échapper aux sanctions réelles et de reprendre sous un autre pavillon les activités IUU du navire. L'UE note spécifiquement, à cet égard, qu'elle n'a recueilli aucune preuve que le Sénégal ait pris des sanctions concernant les bénéfices obtenus grâce à ces activités IUU.</p>
P	Résultat de toute action entreprise	À éclaircir par le Sénégal.
Q	Autre information pertinente, le cas échéant (p.ex. faux pavillons éventuels ou faux noms de navires utilisés, <i>modus operandi</i> , etc.)	<p>Ce navire ne figure actuellement pas dans le registre ICCAT des navires autorisés, et il n'existe aucune information sur ses activités depuis novembre 2020.</p> <p>Les informations reçues de la Gambie indiquent que le navire était à Dakar pendant au moins une partie de la période novembre 2020 - mars 2022. Des précisions supplémentaires sur sa localisation et ses activités tout au long de la période novembre 2020- septembre 2022 seraient nécessaires de la part de la Gambie et du Sénégal.</p>

B. Détails de l'activité IUU alléguée

(Indiquer avec un «X» les éléments applicables de l'activité et fournir les détails pertinents, y compris la date, le lieu et la source de l'information. Des informations supplémentaires peuvent être fournies dans une pièce jointe si nécessaire.)

Rec. 21-13 paragraphe 1	Navire ayant pêché des espèces couvertes par la Convention ICCAT dans la zone de la Convention et :	Indiquer et fournir des détails
a	Capturent des thonidés ou espèces voisines dans la zone de la Convention de l'ICCAT et ne figurent pas sur la liste ICCAT pertinente des navires autorisés à pêcher des thonidés et des espèces voisines dans la zone de la Convention de l'ICCAT.	
b	Capturent des thonidés ou espèces voisines dans la zone de la Convention de l'ICCAT, et le navire dont l'État de pavillon est dépourvu de quotas, de limite de capture ou d'allocation de l'effort établis en vertu des mesures de conservation et de gestion pertinentes de l'ICCAT.	
c	N'enregistrent ou ne déclarent leurs captures réalisées dans la zone de la Convention de l'ICCAT, ou font de fausses déclarations.	
d	Capturent ou débarquent du poisson sous-taille, en contravention avec les mesures de conservation de l'ICCAT.	
e	Pêchent durant les fermetures de pêche ou dans les zones interdites, en contravention avec les mesures de conservation de l'ICCAT.	
f	Utilisent des engins de pêche ou des méthodes de pêche interdits, en contravention avec les mesures de conservation de l'ICCAT.	
g	Transbordent ou participent à d'autres opérations conjointes, telles que l'approvisionnement ou le ravitaillement en combustible, avec des navires inscrits sur la liste de navires IUU	X
h	Capturent, sans autorisation, des thonidés ou espèces voisines dans les eaux sous la juridiction nationale d'un État côtier dans la zone de la Convention de l'ICCAT, et/ou contreviennent aux lois et règlements de cet État, sans préjudice des droits souverains des États côtiers à prendre des mesures à l'encontre de ces navires.	
i	Sont sans nationalité et capturent des thonidés ou espèces voisines dans la zone de la Convention ICCAT.	
j	Se livrent à la pêche ou à des activités liées à la pêche contraires à toute autre mesure de conservation et de gestion de l'ICCAT	X

Selon les informations recueillies par l'UE, ce navire s'est livré à des activités de pêche ou à des activités liées à la pêche contraires aux mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT (Recommandation 21-13, paragraphe 1.j).

L'UE a reçu du Sénégal la confirmation bilatérale qu'une partie ou la totalité des 311 tonnes (équivalent poids vif) d'espadon du Nord qui ont été exportées vers l'UE en 2020 provenaient selon toute vraisemblance de **transbordements illégaux effectués par le navire *Maximus***. Les données VMS reçues du Sénégal le confirment également.

Le navire ne détenait pas d'autorisation pour effectuer des transbordements en 2020, contrairement à la Recommandation 16-15¹; il n'était autorisé qu'en tant que navire de capture cette année-là. Tous les transbordements effectués par le navire sont donc des activités illégales.

L'UE souligne que, par ailleurs, les captures d'espadon du Nord débarquées par ce seul navire dépassent le quota annuel total d'espadon du Nord alloué au Sénégal.

En effet, d'après l'analyse des certificats de capture de l'UE associés aux exportations de ce navire², 311 tonnes d'espadon du Nord (équivalent poids vif) ont été exportées vers l'UE en 2020 (toutes les captures ont été effectuées cette même année). Conformément aux chiffres fournis par le Sénégal à l'annexe 1 du document n° COC_304 / 2021, le Sénégal disposait en 2020 d'un quota de 225 tonnes d'espadon du Nord (N-SWO).

Quelle que soit l'origine de l'espadon débarqué par le navire *Maximus*, **son débarquement et son exportation ultérieure constituent donc une violation directe et majeure des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT.**

L'UE note également avec une profonde préoccupation que les 311 tonnes d'espadon qui ont été exportées vers l'UE auraient été débarquées à la suite d'une seule sortie de pêche de 36 jours (26 mai - 30 juin 2020). Il existe donc un risque important que la fraude détectée par l'UE ne représente qu'une partie des activités illégales menées par le navire en 2020.

L'UE invite donc le Sénégal à fournir les détails de toutes les espèces débarquées par ce navire en 2020. L'UE note spécifiquement à cet égard que des extraits partiels du journal de bord reçu du Sénégal font référence à des captures d'espadon dans la période suivant les exportations vers l'UE, il est donc nécessaire que le Sénégal clarifie le montant exact des débarquements illégaux et fasse preuve d'une pleine coopération dans l'identification des navires donneurs impliqués.

L'UE suggère donc que le Sénégal partage avec toutes les CPC de l'ICCAT les données VMS de 2020 du navire, aux fins de l'identification ultérieure d'éventuelles interactions en mer avec des navires battant pavillon d'une CPC.

¹ Amendée par la Recommandation 21-15.

² Règlement UE n°1005/2008 du 29 septembre 2008 établissant un système communautaire destiné à prévenir, à décourager et à éradiquer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée - articles 12 et 20. Certificats disponibles sur demande auprès de l'UE si nécessaire.

COLOMBIA / S-DIESA-22-23895.

**ICCAT-ENTRADA
2022-09-26
E22-09471**

Le Ministère des Affaires étrangères - Direction des affaires économiques, sociales et environnementales - présente ses compliments à S.E. M. le Secrétaire exécutif de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT) et a l'honneur de se référer au courrier S22-05414 du 26 juillet 2022, qui se rapportait aux activités du navire « HALELUYA ».

À cet égard, je vous prie de bien vouloir trouver, en annexe, un document comportant les éléments vérifiés et les considérations de la Colombie, faisant suite à une révision détaillée conjointe de cette affaire de la part des autorités nationales pertinentes.

Le Ministère des Affaires étrangères - Direction des affaires économiques, sociales et environnementales - saisit cette occasion pour renouveler à S.E. M. le Secrétaire exécutif de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT) les assurances de sa très haute et distinguée considération.

(signé)

Bogota D.C., 26 septembre 2022

À l'attention de
S.E. M. le Secrétaire exécutif de la Commission Internationale
pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT)
Madrid, Espagne

D) En ce qui concerne les activités de pêche présumées du navire « HALELUYA » :

1. La Direction Générale Maritime (DIMAR) a constaté, lors de la révision documentaire de la Capitainerie du Port de Cartagena, que le bateau « HALELUYA », *qui battait à ce moment-là le pavillon de la TANZANIE*, a été autorisé à quitter le port le 18 mai 2019 en direction d'une zone de pêche de la mer des Caraïbes colombienne, tel que demandé par l'agence maritime *Ape/mar Limitada Agentes Maritimos*. Il est important de noter qu'il est accordé à ce type de navires une autorisation de sortie du port d'une période de 45 jours renouvelables.
2. L'Autorité nationale de l'aquaculture et de la pêche (AUNAP) a pu vérifier que le renouvellement des licences du navire avait été demandé et traité le 26 mai 2019, alors qu'il battait toujours le pavillon du gouvernement de la TANZANIE. En ce qui concerne le processus interne de délivrance des licences, l'AUNAP a émis le renouvellement, en maintenant la continuité de l'autorisation de pêche.
3. Conformément aux registres d'entrée et de sortie du port du Système intégré de trafic et de transport maritime (SITMAR) et du Système de contrôle du trafic maritime, la DIMAR a confirmé qu'aucune autorisation de sortie du port n'avait été délivrée en date du 26 juin 2019 au navire « HALELUYA ». Au cours de la période du 26 juin au 6 octobre 2019, le navire se trouvait au port de Cartagena (**photo 1**).

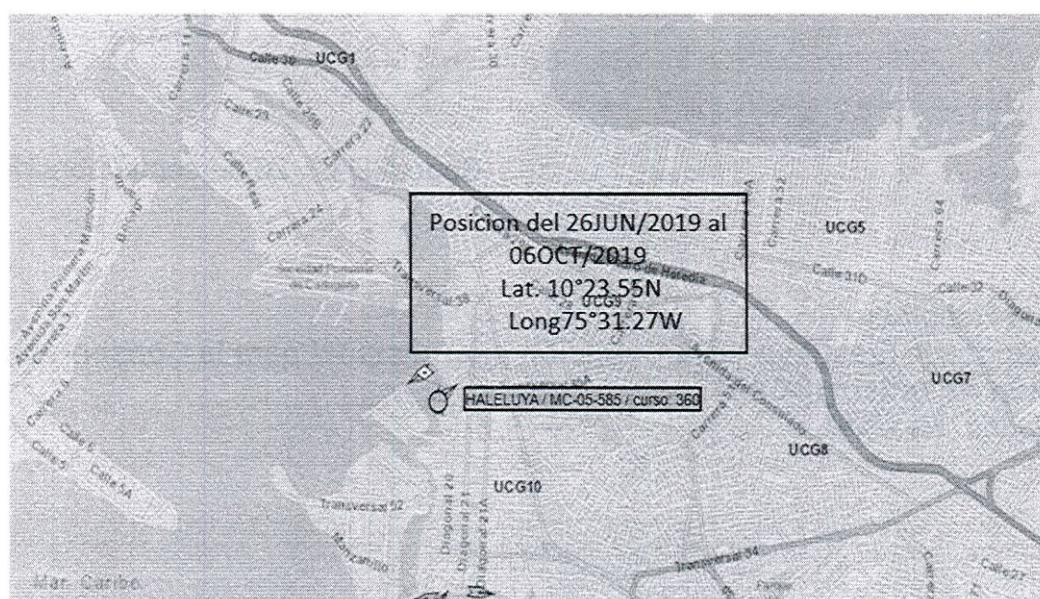


Photo 1 : Position du navire du 26 juin au 6 octobre 2019.

4. Le 21 août 2019, l'Agence maritime Alpelmar a informé du retrait du pavillon TANZANIEN du navire « HALELUYA », qui avait été effectué le 27 juin 2019, et a demandé à la DIMAR de procéder aux formalités de changement de pavillon du navire sous le numéro enregistré 152019108238. Il est important de noter que le bateau « HALELUYA » se trouvait au port au cours de la période du 26 juin au 6 octobre 2019.
5. En ce qui concerne une prétendue sortie en mer du bateau « HALELUYA » le 5 octobre 2019, la DIMAR a pu vérifier qu'aucune sortie en mer n'avait été autorisée à cette date, conformément à la photo 1.
6. Le 7 octobre 2019, l'immatriculation provisoire N° CP-05-0284-A de la Capitainerie du Port de Cartagena a été délivrée au bateau « HALELUYA ».

7. Par la suite, le propriétaire du navire a demandé à l'AUNAP un changement de résolution au regard de sa nouvelle immatriculation, le 8 octobre 2019, en soumettant le certificat provisoire délivré par la DIMAR en vigueur du 7 octobre 2019 jusqu'au 7 avril 2020. En réponse à cette demande, l'AUNAP a émis la RÉSOLUTION 2472 DU 31 OCTOBRE 2019 reflétant le changement de pavillon du navire.
8. Conformément aux registres de la DIMAR, l'autorisation de sortie du port de la Capitainerie du Port de Cartagena a été émise au bateau « HALELUYA » en date du 4 novembre 2019, en direction de la zone de pêche des îles du nord. Conformément au Système de contrôle du trafic maritime, le navire est entré au port de Cartagena le 12 décembre 2019 (**Photo 2**).

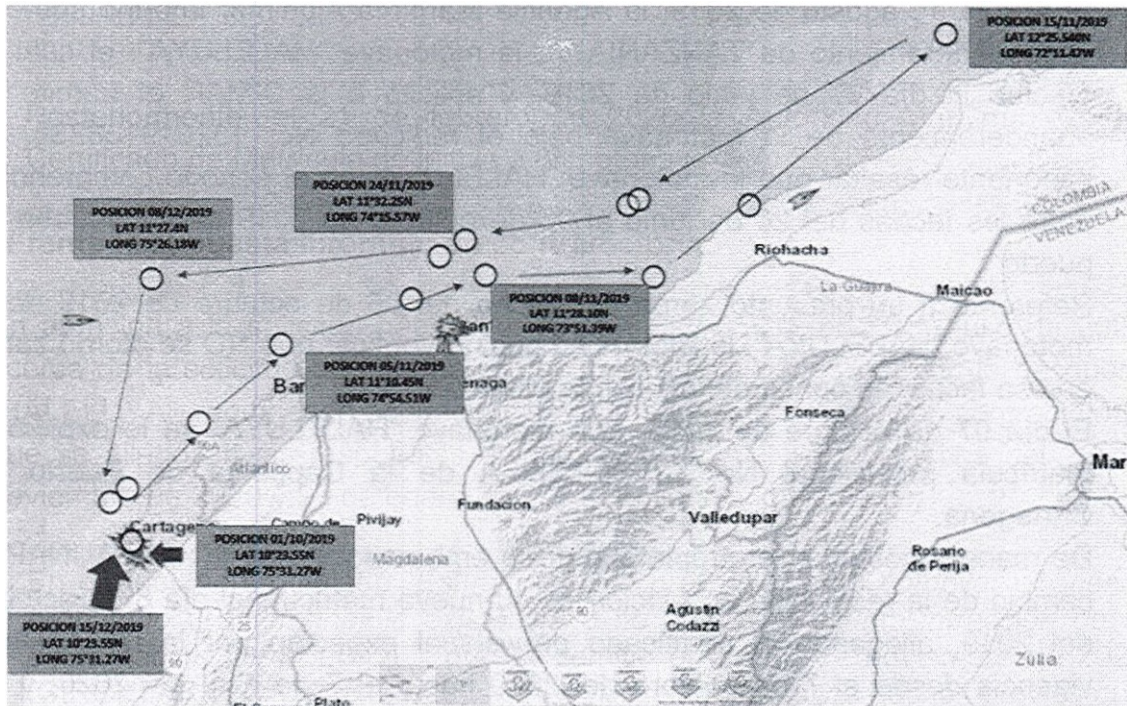


Photo 2 : Position du navire du 1er octobre au 31 décembre 2019.

9. Par la suite, le 21 février 2020, l'Autorité maritime a délivré le Certificat d'immatriculation définitif au navire « HALELUYA ».

II) En ce qui concerne des informations contradictoires présumées :

S'agissant de la demande présentée par l'ICCAT S22-05412, le 26 juillet 2022, concernant une demande d'informations sur les activités du navire de pêche « HALELUYA », sollicitant des explications sur des informations contradictoires présumées soumises dans les réponses envoyées par l'AUNAP en date du 26 novembre 2020 et du 27 janvier 2021, il est indiqué ce qui suit :

1. Dans le document intitulé « *Étude technique préliminaire afin de compiler les preuves et déterminer l'existence ou non d'une infraction présumée de la part du navire 'HALELUYA'* », soumis le 26 novembre 2020 (CIRCULAIRE ICCAT # 8131/20), l'AUNAP a rapporté tous les faits précédents transmis par l'ICCAT et les mesures de l'analyse technique entreprises, avec la conclusion suivante :

« Au vu des faits antérieurs, il est déterminé qu'il y a une faille dans l'immatriculation du navire « HALELUYA » entre le 27 juin et le 6 octobre 2019. L'AUNAP **demande** à la Capitainerie du port de Cartagena de lui remettre les départs du navire et à la DIMAR les tracés de navigation / du VMS en vue de vérifier les opérations du navire au cours de cette période. Le document de demande d'octroi du statut de Partie non-contractante coopérante à l'ICCAT, remis par la Colombie, faisait état des navires de pêche enregistrés au niveau national et des informations transmises par le

détenteur de la licence d'IMANELY SAS lors de la demande des formalités, date à laquelle le propriétaire du navire « HALELUYA » n'avait pas encore sollicité ni informé l'autorité de pêche du changement de pavillon. Au vu de ce qui précède, l'AUNAP ne sait pas exactement si les détails de ce courrier remis par la Colombie à l'ICCAT constituent une inclusion dans la liste des détenteurs de licence autorisés à exercer la pêche dans la juridiction de cette ORGP. L'AUNAP prie donc l'ICCAT de lui indiquer si ce navire est autorisé à pêcher dans sa juridiction » (le gras n'étaient pas inclus dans le texte).

Comme on peut le constater dans cette réponse, l'AUNAP **NE** confirme **PAS** la sortie ou les opérations du navire « HALELUYA » mais indique qu'elle consultera l'Autorité maritime compétente pour qu'elle soumette les éléments de preuve de l'activité de ce navire et constituer, ainsi, les documents de preuves permettant d'éclaircir les faits.

2. Le deuxième courrier adressé par l'AUNAP le 27 janvier 2021 (CIRCULAIRE ICCAT n° 508/2021) réitère l'existence d'une faille dans le pavillonnement du navire « HALELUYA » entre le 27 juin et le 6 octobre 2019. Toutefois, il est indiqué dans ses annexes que conformément à l'attestation délivrée à cette date par la Capitainerie du port de Cartagena, en Colombie, « **ce navire était inactif à ladite période** » (le gras n'étaient pas inclus dans le texte). Cela a été corroboré par la DIMAR par courrier N° 29202204389 du 18 août 2022.
3. En vertu de ce qui précède, l'AUNAP, en tant qu'autorité chargée, au titre du point 13 de l'article 5 du décret 4181 de 2011 de « Mettre en place des mécanismes de contrôle et de surveillance visant au respect des normes qui régissent les activités de pêche et d'aquaculture sur le territoire national en coordination avec (...) d'autres autorités, dans leurs domaines de compétence respectifs » conclut que d'après les informations précédentes le navire « HALELUYA » n' pas commis d'infraction liée aux éléments présentés par l'ICCAT, raison pour laquelle la Colombie demande l'élimination de l'enregistrement dans ladite liste, conformément aux dispositions de la *Recommandation de l'ICCAT établissant une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées (IUU)* (Rec. 18-08) ».

Liste des numéros OMI disponibles dans TM Tracking à l'adresse <https://www.iuu-vessels.org/>.

Numéro d'identification IUU de l'ICCAT	Nom actuel du navire	Numéro OMI selon TMT
20060009	ARCOS No. 2	7379345
20080001	CARLOS	7234014
20200005	LABIKO 2	7325746
20110003	NEPTUNE	8977596
20060012	ORIENTE No. 7	8430586
20150033*	PALOMA V	9319856
20050001	SOUTHERN STAR	7378119
20130010	TA FU No. 1	9259070
20130012	WEN TENG No. 688	8994295

Note : ce numéro figure dans le registre historique mais pas dans la liste actuelle, les CPC peuvent donc souhaiter l'exclure.

De : MALCZEWSKA Agata
À : info
cc : BROCHE Jérôme (MARE); CESARI Roberto (MARE); COSTICA Florina (MARE); JESSEN Anders (MARE); KERHERVÉ Lil (MARE); MIRANDA Fernando (MARE); SERNA Matthieu (MARE); SWIDEREK Pawel (MARE)
Objet : Commentaires de l'UE sur le projet de liste de navires IUU - Ares(2022)7116917
Date: 14 octobre 2022 12:15:41
Pièces jointes : image002.png 7863-22_ENG.pdf 8158-22_ENG.pdf

**** CORREO EXTERNO. Verifique remitente antes de abrir adjuntos o hacer clic sobre enlaces**

Commentaires de l'UE sur le projet de liste de navires IUU - Ares(2022)7116917 (Svp, utilisez ce lien exclusivement si vous êtes un(e) utilisateur d'Ares)

Cher Secrétariat de l'ICCAT,

Nous faisons référence aux Circulaires ICCAT n°7863/2022 et n°8158/2022 relatives au projet de liste de navires IUU de l'ICCAT.

L'UE souhaiterait soumettre les observations suivantes à cet égard :

- Navire ZHI MING (OMI 7302548): l'UE soupçonne fortement que ce navire a été renommé FREEDOM 7 et bat le pavillon du Cameroun comme l'indiquent plusieurs bases de données ouvertes (liste IUU TMT, OMI/GISIS) ;
- Navire LABIKO (OMI 7325746): Nous notons que l'État du pavillon du navire LABIKO indiqué est « Guinée Conakry » ; l'UE a déjà soulevé cette question auprès du Secrétariat au mois d'avril. Le Secrétariat indique qu'« *il ne fait aucun doute que son pavillon a été changé pour INCONNU* », nous suggérons donc que cela soit modifié en conséquence dans la liste IUU de l'ICCAT, sauf si le Secrétariat a reçu entre-temps des éléments de preuve que ce navire bat en réalité le pavillon de la Guinée. Veuillez noter que la CPANE, qui a inscrit le navire dans la liste dans un premier temps, indique que le pavillon de ce navire est INCONNU <https://www.neafc.org/iuulist/maine>, ainsi que toutes les autres ORGP inscrivant ce navire par croisement (CGPM, CTOI, OPANO, OPASE, APSOI). Nous prenons note de la difficulté de l'inscription par croisement et notons que cette question sera discutée à l'IMM de 2022.
- Faisant suite à nos échanges plus tôt cette année, nous avons constaté des améliorations dans la colonne « informations précédentes » de la liste IUU de l'ICCAT.

Toutefois, nous souhaiterions signaler que non seulement les informations sur les navires AMORINN, BAROON et JINZHANG devraient être corrigés en conséquence avec les informations issues de la liste de la CCAMLR, mais également celles des navires ASIAN WARRIOR, ATLANTIC WIND, CHALLENGE. Nous notons que pour les navires ASIAN WARRIOR, ATLANTIC WIND, CHALLENGE et JINZHANG, les informations disponibles sur les pavillons précédents ne sont pas toutes indiquées (informations disponibles sur la liste de la CCAMLR <https://www.ccamlr.org/en/compliance/iuu-vessel-lists>).

Salutations distinguées,

Agata
Agata Malczewska



Commission européenne
Chef d'équipe – Chargée des relations internationales
DG MARE B2
Regional Fisheries Management Organisations 1000
Brussels/Belgium
Tel. +32 229 96761

Valeurs et objectif de l'Union européenne

L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes

L'Union a pour but de promouvoir la paix, ses valeurs et le bien-être de ses peuples. (Articles 2 et 3(1) du Traité)

Les opinions exprimées dans cet e-mail sont miennes et ne sauraient, en aucun cas, être interprétées comme représentant une position officielle de la Commission européenne.

M. Camille Jean Pierre Manel
Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
Calle Corazón de María 8, 28002 Madrid (Espagne)

République du Panama
Gouvernement National / Ministère du
développement agricole / Autorité des ressources
aquatiques du Panama

Panama, le 14 octobre 2022

AG-950-2022

Cher Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous saluer par la présente et de répondre à la Circulaire ICCAT n° 7863 / 2022 du 28 septembre 2022 en ce qui concerne le projet de liste des navires IUU de l'ICCAT, en vertu de la *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 18-08 établissant une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées* (Rec. 21-13) qui incluait le projet de liste des navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (IUU) de 2022, adopté lors de la réunion de 2021, pour sa publication par le Secrétariat sur le site web de l'ICCAT.

Après examen de ce document, des observations et des objections sont présentées par le Panama en tant que membre de la Commission, sur la base des navires en question, répertoriés comme des navires battant pavillon panaméen :

	OMI	7826233
	Nom	<i>Xing Hai Feng</i>
	Pavillon	Inconnu
	ORGP	CTOI
1	Position du Panama	<p>Ce navire était inscrit sur le registre panaméen de 1995 à 1999. Nous envoyons une communication du Panama à la CTOI, note AG-739-2021 (voir annexe 1), dans le but de l'informer que depuis 1999 ce navire n'appartient plus au registre panaméen, en demandant que le Panama soit radié de sa liste en tant que pavillon actuel de ce navire.</p> <p>Sur la base de la demande du Panama, la CTOI a indiqué que la demande de modification des données du navire doit être présentée par un membre de la CTOI ou par une Partie non contractante coopérante, conformément au paragraphe 30 de la résolution 18/03 de la CTOI.</p> <p>Le Panama n'étant pas partie à la CTOI, les recommandations de la CTOI ont été suivies et le pavillon actuel du navire a finalement été reclassé dans la catégorie INCONNU de la liste IUU.</p> <p>En outre, nous soumettons les certifications de l'autorité maritime du Panama démontrant la radiation de ce navire du registre panaméen le 1er avril 1999 en vertu de la Résolution 647-98-10-08 (voir annexes 2-5).</p>
	Commentaires	Il est demandé au Comité d'évaluation de l'ICCAT de prendre en considération les commentaires du Panama en tant que membre de cette Commission afin de ne pas poursuivre cette erreur d'intégrité de l'information, sur la base des informations fournies.
	Documents électroniques de référence	Liste officielle des navires IUU de la CTOI : https://iotc.org/sites/default/files/documents/compliance/vessel_lists/IUU%20lists/IO TC IUU Vessels List 20220526EF.pdf

OMI	8819691
Nom	<i>Qian Yuan</i>
Pavillon	Panama
ORGP/CPC	Colombie
Position du Panama	<p>Conformément à la communication officielle n° AG-611-2022 du 30 juin 2022, envoyée au Secrétariat de l'ICCAT par cette Autorité, le Panama, en tant que pavillon du navire <i>Qian Yuan</i>, a informé qu'il avait ouvert un processus de sanction administrative à l'encontre du navire, pour non-respect de la législation nationale et des réglementations établies par la Commission des pêches du Pacifique Nord (NPFC), pour avoir mené des activités dans la zone de la Convention et avec des ressources réglementées par cette Commission. (Cf. annexe 6-7).</p> <p>Il convient de noter que le Panama a soumis sa proposition d'inscription du navire sur la liste IUU à la Commission des pêches du Pacifique Nord (NPFC) le 25 juillet 2022. Toutefois, la décision relative à son inclusion dans la liste IUU sera prise lors de la prochaine réunion annuelle de la Commission de la NPFC, qui aura probablement lieu en mars 2023.</p>
Commentaires	Il est demandé au Comité d'évaluation de l'ICCAT d'envisager l'inclusion officielle du navire <i>Qian Yuan</i> sur la liste IUU de l'ICCAT, étant donné que la Commission des pêches du Pacifique Nord (NPFC) n'a pas officialisé cette inclusion sur la liste IUU originale. Une fois la proposition du Panama examinée, nous sommes d'avis qu'elle devrait être soumise à votre examen en vue de son inclusion dans le cadre des critères d'inscription croisée.
Documents électroniques de référence	<p>Liste officielle des navires IUU de la CTOI : https://iotc.org/sites/default/files/documents/compliance/vessel_lists/IUU%20lists/IOTC_IUU_Vessels_List_20220526EF.pdf</p> <p>Liste officielle des navires IUU de la NPFC : https://www.npfc.int/npfc-iuu-vessel-list</p>

Conformément au paragraphe 3 de la Recommandation 21-13 susmentionnée, il est demandé au Secrétariat de l'ICCAT, ainsi qu'à son Comité d'évaluation de procéder aux révisions pertinentes afin de corriger la liste sur la base des objections et des commentaires du Panama, dans le but de préserver l'intégrité des informations figurant dans la future liste des navires impliqués dans la pêche IUU qui sera adoptée par la Commission.

Salutations distinguées,

Signature et sceau
Flor Torrijos
Administratrice générale

cc: Administration générale
FT/YV/rk/ma/vq

**AQUATIC RESOURCES AUTHORITY OF PANAMA
GENERAL ADMINISTRATION OFFICE**

Panama, September 14, 2021.
AG-739-2021

Honorable
Christopher O'Brien
Executive Secretary
Indian Ocean Tuna Commission (IOTC)

Dear Mr. O'Brien:

Through these means I respectfully address you, with the purpose of referring to the vessel named XING HAI FENG, with IMO 7826233, which appears registered as a vessel under the flag of Panama in the IUU lists of different Regional Fisheries Management Organizations since 2005, for contraventions to Resolutions 02/04, 02/05, 02/05 of the Indian Ocean Tuna Commission (IOTC).

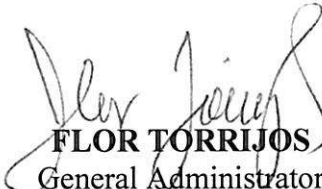
In this regard, we hereby inform you that this vessel was registered in the Panamanian registry from 1995 to 1999, as stated by the General Directorate of Merchant Marine of the Panama Maritime Authority. Also, the General Directorate of Integral Management of the Aquatic Resources Authority has informed that this vessel has never been registered as a fishing vessel. Therefore, we request an update of the vessel's information, which is wrongly and currently enlisted with Panamanian flag in the IUU list. During our investigation, we have found that this vessel is under the registry of Equatorial Guinea since 2003.

We also wish to take this opportunity to inform that, the fishing vessel named NIKA is no longer under the flag of the Republic of Panama since March 16, 2020. It is important to highlight that it was precisely Panama who decided to request to the Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources (CCAMLR) to include this vessel in the Commission's list of vessels involved in IUU activities. As reference, attached you will find the Circular No. COMM CIRC 21/05, where the CCAMLR informs about the deletion of this vessel from our registry.

Taking in consideration the aforementioned cases, Panama requests the update the IUU list of the commission removing the flag of Panama as current flag in both vessels.

Reiterating the assurances of my highest consideration, not without first thanking you for any steps you may be good enough to take in response to our request.

Sincerely yours,


FLOR TORRIJOS
General Administrator



FT/RD/mea/rk



AUTORIDAD MARÍTIMA DE
PANAMÁ

Dirección General de Marina Mercante

Panamá, 27 de abril de 2021
Nota No.103-01-00217-DGMM –NSM

Respetada Administradora General,

Sean mis primeras palabras portadoras de un cordial saludo y a la vez hacer referencia a la Nota No. AG-269-21 fechada el 26 de abril de 2021, por medio de la cual nos solicitan que le indiquemos si la nave **XING HAI FENG** con IMO No. **7826233**, se encuentra o encontraba inscrita en el registro panameño.

Sobre el particular, tenemos a bien indicarle, que se procedió con la verificación en nuestros registros y se pudo corroborar que el número OMI 7826233, corresponde a la nave **OCEAN LION**, que estuvo inscrita en el registro panameño desde el 30 de junio de 1995 hasta la fecha de cancelación el 01 de abril de 1999.

Aunado a lo antes expuesto, se realizó la búsqueda de la nave en la plataforma de IHS (SEA-WEB) y se pudo evidenciar que con el número de IMO No. 7826233, aparece la nave **OCEAN GLORY** bajo el registro de Guinea Ecuatorial. Adjunto, la documentación para su referencia.

Aprovecho la ocasión para reiterar a usted, las seguridades de mi distinguida consideración.


RAFAEL N. CIGARRUISTA G.
Director General

Licenciada

FLOR TORRIJOS

Autoridad de los Recursos Acuáticos de Panamá

Ministerio de Desarrollo Agropecuario

E. S. D.

RNCG/JLO/KP

645

Av. Omar Torrijos Herrera
Edificio PanCanal Plaza, piso 4, oficina 401
P. Box 0843-00533, Balboa, Ancón, Rep. de Panamá

100
2021 ABR 28 09:55AM
Tel.: (507) 501-5106 / 5227
Fax: (507) 501-5405


: THIS REPORT CREATED 26 Apr 2021 21:40

Ship Detail

Ship Name	OCEAN GLORY	Shiptype	Fishing Vessel
IMO/LR No.	7826233	Gross	2,657
Call Sign	3CM2155	Deadweight	1,741
MMSI No.		Year of Build	1980
Flag	Equatorial Guinea	Status	In Service/Commission
Operator	<u>Ocean Lion Shipping</u>	Shipbuilder	<u>Bohaterow Westerplatte</u>

Ownership

Group Owner	Unknown	Address Location	Company No.	9991001
Shipmanager	<u>Ocean Lion Shipping</u>	Address Location	Singapore	Company No. 1637877
Operator	<u>Ocean Lion Shipping</u>	Address Location	Singapore	Company No. 1637877
DOC Company	Unknown	Address Location	IMO Company No (DOC)	
Registered Owner	<u>Ocean Lion Shipping</u>	Address Location	Singapore	IMO Registered Owner No 1637877
Technical Manager	Unknown	Address Location	Company No.	9991001
Bareboat Owner		Address Location	Company No.	

Ownership History

Show extended history

Date	Name	Flag	Group Owner	Shipmanager	Operator	DOC Company	Registered Owner	Price
2003-11	OCEAN GLORY	Equatorial Guinea						
2003-09		Maldives						
1999-10		Belize						
1997-11						Unknown		
1995-07	Ocean Lion	Panama		<u>Ocean Lion Shipping</u>	<u>Ocean Lion Shipping</u>		<u>Ocean Lion Shipping</u>	
1995-99		Unknown						
1994-07		Liberia					<u>Sunwind Holdings</u>	
1994-06			Unknown					
1994-99							Owner Unknown	
1993-06			<u>Vladivostok Trawling</u>					
1993-99		Russia					<u>Vladivostok Trawling</u>	
1992-06			<u>Dalryba JSC</u>					
1992-00		Russia						
1989-06			<u>USSR</u>					
1980-00	Trokhus	U.S.S.R.					<u>Dalryba JSC</u>	
Not recorded Bonavista I								
Originally Trokhus								

Registration, P&I, and Communications

Port of Registry		Flag	Equatorial Guinea
Official Number		Sat Com ID	
Sat Com Ans Back		Fishing Number	
Current P&I Club	Unknown		

P&I Club History

Date	P&I Club
2006-02-20	Unknown

Flag, Call Sign & MMSI History

Date	Flag	Port of Registry	Call Sign	MMSI
2003-11	Equatorial Guinea		3CM2155	
2003-09	Maldives	Male		
1999-10	Belize	Belize City		
1995-99	Unknown			
1995-07	Panama	Panama		
1994-07	Liberia	Monrovia		
1993-99	Russia	Vladivostok		
1992-00	Russia	Nevelsk		
1980-00	U.S.S.R.	Nevelsk		

Three Year Event Summary

Significant Event	Last 12 months	Between 1 and 2 years ago	2-3 years ago
Casualties	0	0	0
Class status changes	0	0	0
Detentions	0	0	0
DOC certificates	0	0	0
Flag changes	0	0	0
Group Owner changes	0	0	0
Inspections	0	0	0
Name changes	0	0	0

Class

Class History

Date	Class	Status
1999-04-00	Russian Maritime Register (IACS)	(Disclassed)
1980-03-00	Russian Maritime Register (IACS)	In Class

Surveys

Crew List

Inspections & Detentions

Data as reported by Port State Control Authorities [Paris MOU Data Feed Update](#)

Safety Management Company

Safety Certificates

Casualty & Events

At most, the first fifty Events are returned. Click [here](#) to return the entire list into Search Results.

Event ID	Name at time of Incident	Event Type	Detail	Significance	Start Date
606398	Trokhush	Casualty	Foundered	Serious	1994-05-27

Construction Overview

ShipType	Fishing Vessel	Built	1980
GT	2,657	Deadweight	1,741

Alterations & Conversion

Arrangement

Structure	Sequence (Bow to Stern)	Position	Type	Material	Length	Breadth
Tank	01	Cargo Tank	Centre Or Only	Steel (Unspecified)		
Tank	02	Cargo Tank	Centre Or Only	Steel (Unspecified)		
Tank	03	Cargo Tank	Centre Or Only	Steel (Unspecified)		

Construction Detail

Statcode5:B11B2FV; Hull Type:Single Hull; Hull Material:Steel; Hull Connections:Welded; Decks:1 dk; Ice strengthened

Recycling Detail (Broken up ships only)

Service Constraints

Fishing Industry; Sea, Unspecified

Shipbuilder

1980-03 Stocznia Polnocna im Bohaterow Westerplatte - Gdansk Yard/hull No.: B406/05

Sister Ships

Status History

Date	Status
1980-03-01	In Service/Commission
1979-07-20	Launched
1979-04-11	Keel Laid
1978-12-00	On Order/Not Commenced

Supplementary Features

Feature

Ice strengthened
Seiner
Tuna Fishing

Dimensions

Length Overall	85.000	Length (BP)	75.010
Length (Reg)	0.000	Bulbous Bow	No
Breadth Extreme	15.030	Breadth Moulded	0.000
Draught	6.000	Depth	9.200
Keel To Mast Height	0.000		
Displacement	4058	T/CM	0.0

Tonnages

Tonnage Type	One tonnage, unspecified	Tonnage System	New System (International 1969)
Effective Date	1995-07		
Gross Tonnage (GT)	2,657	Net Tonnage (NT)	797
Deadweight (DWT)	1,741	Compensated Gross Tonnage (CGT)	0
Formula Deadweight		Light Displacement Tonnage (LDT)	2,317

Cargo Overview

Grain	0	Bale	1,850	Liquid	0	Gas	0
TEU	0	TEU 14t	0	Insulated	0	Passengers	0
Bollard Pull (t)	0						

Capacities

Bale 1,850

Cargo Handling Gear

Compartments

Hatches

Ro-Ro (Lanes, Ramps & Doors)

Specialist

Tanks

3 Steel (Unspecified) Centre Or Only Cargo Tank(s)

Machinery Overview

1 oil engine geared to screw shaft driving 1 FP propeller Total Power: Mcr 3,825kW (5,200hp) Service Speed: 16.00kts

Auxiliary Engines

Auxiliary Generators

3 x 380kW

Boilers

Bunkers

Prime Mover Detail

Design: Sulzer (Group: Wartsila), Engine Builder: Zaklady Urzadzen Technicznych 'Zgoda' SA - Poland 1 x 8ZL40/48, 4 Stroke, Single Acting, In-Line (Vertical) 8 Cy. 400 x 480, Mcr: 3,825 kW (5,200 hp) at 530 rpm

Thrusters

1 Thwart. CP thruster (f) , 1 Tunnel thruster (a)

Trading Areas Last 12 Months

AIS Position

(No AIS Messages)



Leaflet | © IHS Global Ltd 2021, © DigitalGlobe, Inc., © OpenStreetMap contributors

Berth Calls

At most, the last 50 movements are returned for calls in the previous 12 months.

Click [here](#) to return all. Berth calls are comprehensive for cargo carrying ships; tankers, bulk carriers, container ships visiting major ports but may cover smaller ports


Country Port Terminal Berth Arrival Departure Hours Draught +/-

Port Calls

At most, the last 50 movements are returned.

Click [here](#) to return all movements for the ship or on a port to view port details.

Ships in Port **Port of Call** **Country** **Arrival Date** **Arrival Draught** **Sailing Date** **Sail Draught** **Hours in Port**

 [Click here to see the latest movements displayed in OpenStreetMap Maps](#)

Port Callings Calendar

No port callings calendar data available for last 12 months. If you believe this is an error contact CustomerCare@ihsmarkit.com

Sun	Mon	Tue	Wed	Thu	Fri	Sat
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Port Callings Visualisation

No port callings data available for last 12 months. If you believe this is an error contact CustomerCare@ihsmarkit.com.



Highchart

STS Pairings

At most, the last 50 suspected STS pairings for the last year and the possible STS type are returned. Suspected STS pairings are recorded for cargo carrying ships; tankers, bulk carriers, container ships over 5,000gt for cargo and bunkering operations. Fishing transshipments to refrigerated vessels over 5,000gt are also recorded.

Draught +/- **Berth or Position** **Type** **Other Ship** **Ship Type** **STS Start** **STS End** **Hours** **Draught +/-**

© 2021 IHS Global Limited. IHS Global Limited assumes no responsibility and shall not be liable to any person for any loss, damage or expense caused by reliance on the information or advice in this document or howsoever provided, unless that person has a contract with IHS Global Limited and in that case any responsibility or liability is exclusively on the terms and conditions set out in that contract.

Zimbra:**vquiros@arap.gob.pa**

RE: Official Letter AG-739-2021 - XING HAI FENG and NIKA vessels

De : Domingue, Gerard (NFITD)
<Gerard.Domingue@fao.org>

mié., 29 de sept. de 2021 04:51

 5 ficheros adjuntos

Asunto : RE: Official Letter AG-739-2021 - XING HAI FENG
and NIKA vessels

Para : Flor Torrijos <ftorrijos@arap.gob.pa>

Para o CC : hsfes <hsfes@arap.gob.pa>, Rudick Kant
<rkant@arap.gob.pa>, IOTC-Secretariat <IOTC-
Secretariat@fao.org>

Dear Ms Torrijos,

We wish to inform you that we have examined the requests made by your office to update the details of the vessels, XING HAI FENG and NIKA, in relation to flag State identified in the IOTC IUU Vessels List. In relation to our examination we wish to inform you of the following:

- Updating the flag information for the vessel, NIKA, should be a straightforward procedure since the vessel was cross-listed by the IOTC from the list of CCAMLR. Given that CCAMLR has already updated the flag information for this vessel to "Unknown", we can follow suit on that basis.
- Updating the flag information for the vessel, XING HAI FENG, is a bit more complicated. Since the vessel was directly listed by the IOTC, request to change the vessel detail (in this case the flag State) is required to be submitted by an IOTC Member or a Cooperating non-Contracting Party (CPC). Please refer to paragraph 30 of the attached Resolution. Since Panama is not a CPC of the IOTC, the request will have to be tabled at the next meeting of the Compliance Committee and Commission meeting, in May next year. Alternatively, if Panama has "friendly" country, which is an IOTC CPC, you could explore the possibility for that country to submit the request. The list of IOTC CPCs can be found at the following link: <https://www.iotc.org/about-iotc/structure-commission>. Please let us know which way that your office would wish to proceed, so that we can take a decision on when to update the IOTC IUU Vessels List.

We thank you and look forward to receive your soonest advice.

Kind regards,

Gerard Domingue

From: Flor Torrijos <ftorrijos@arap.gob.pa>

Sent: 28 September 2021 19:25

To: IOTC-Secretariat <IOTC-Secretariat@fao.org>

Cc: hsfes <hsfes@arap.gob.pa>; Rudick Kant <rkant@arap.gob.pa>

Subject: Re: Official Letter AG-739-2021 - XING HAI FENG and NIKA vessels

Dear Mr. Executive Secretary O' Brien,

Thanks for your communication and confirmation.

We thank you in advance for your considerations, remaining at your disposal to clarify or answer any consult you may have on the subject.

Kind regards,

Flor



Flor Torrijos Oro
Administradora General

Edificio la Riviera - Avenida Justo Arosemena y Calle 45, Bella Vista (Antigua Estación El Árbol)
Correo: ftorrijos@arap.gob.pa
Tels: (507)511-6000

www.arap.gob.pa

Síguenos:
arap_panama

De: "iotc-secretariat" <IOTC-Secretariat@fao.org>

Para: "ftorrijos" <ftorrijos@arap.gob.pa>

CC: "hsfs" <hsfs@arap.gob.pa>, "Rudick Kant" <rkant@arap.gob.pa>, "iotc-secretariat" <IOTC-Secretariat@fao.org>

Enviados: Martes, 28 de Septiembre 2021 7:51:56

Asunto: RE: Official Letter AG-739-2021 - XING HAI FENG and NIKA vessels

Dear Ms Oro,

We acknowledge receipt of your below message and the one previous to that, which were addressed to the Executive Secretary of the IOTC. Please accept our apologies for not acknowledging the earlier message, which unfortunately escaped our attention, after first sight.

We shall give consideration to the official letters and revert back to your office in the coming days.

Thank you for your kind understanding.

Sincerely,

Gerard Domingue

Compliance Manager
Indian Ocean Tuna Commission
P.O. Box 1011, Seychelles
Tel: +248-4225494
E-mail: Gerard.Domingue@fao.org
<http://www.iotc.org>



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



Indian Ocean Tuna Commission
Commission des Thons de l'Océan Indien

iote ctoi

From: Flor Torrijos <ftorrijos@arap.gob.pa>
Sent: 24 September 2021 04:49
To: OBrien, Chris (NFITD) <Chris.OBrien@fao.org>
Cc: IOTC-Secretariat <IOTC-Secretariat@fao.org>; Domingue, Gerard (NFITD) <Gerard.Domingue@fao.org>; DeBruyn, Paul (NFITD) <Paul.DeBruyn@fao.org>; hsfes <hsfs@arap.gob.pa>; Rudick Kant <rkant@arap.gob.pa>
Subject: Re: Official Letter AG-739-2021 - XING HAI FENG and NIKA vessels

Dear Mr. Executive Secretary O' Brien,

We hope you and all you staff are well.

I communicate in this opportunity, as a kindly reminder if our previous communication and in order to consult of said email and attachments were duly received by the the Commission.

Thanks in advance.

Kind regards,

Flor

 <p>ARAP Autoridad de los Recursos Acuáticos de Panamá</p>	<p>Flor Torrijos Oro Administradora General</p> <p>Edificio la Riviera - Avenida Justo Arosemena y Calle 45, Bella Vista (Antigua Estación El Árbol) Correo: ftorrijos@arap.gob.pa Tels: (507)511-6000</p> <p>www.arap.gob.pa     Síguenos: arap_panama</p>
--	---

De: "ftorrijos" <ftorrijos@arap.gob.pa>
Para: "chris obrien" <chris.obrien@fao.org>
CC: "iotc-secretariat" <iotc-secretariat@fao.org>, "gerard domingue" <gerard.domingue@fao.org>, "paul debruyn" <paul.debruyn@fao.org>, "hsfs" <hsfs@arap.gob.pa>, "Rudick Kant" <rkant@arap.gob.pa>
Enviados: Martes, 14 de Septiembre 2021 16:01:08
Asunto: Official Letter AG-739-2021 - XING HAI FENG and NIKA vessels

Dear Mr. Executive Secretary O' Brien,

We hope that you and all the IOTC staff are well during this complex times.

On this opportunity, we proceed to submit the official letter in reference and regarding the aforementioned vessels, for your consideration.

We thank you in advance for the attention on this subject.

Kind regards,


Flor



Flor Torrijos Oro
Administradora General

Edificio la Riviera - Avenida Justo Arosemena y Calle 45, Bella Vista (Antigua Estación El Árbol)
Correo: ftorrijos@arap.gob.pa
Tels: (507)511-6000

www.arap.gob.pa     Síguenos:
[arap_panama](#)

 **iotc_cmm_1803.pdf**
631 KB

DESPACHO DE LA ADMINISTRACIÓN GENERAL

Panamá, 26 de abril de 2021.
AG-269-21

Ingeniero
RAFAEL CIGARRUISTA
Director General
Dirección General de Marina Mercante
Autoridad Marítima de Panamá
República de Panamá

Estimado Ing. Cigarruista:

Me dirijo a usted con la finalidad de saludarlo y a la vez solicitar su asistencia para que nos brinde información de la nave denominada XING HAI FENG, con IMO No. 7826233, si la misma se encuentra o encontraba inscrita dentro del registro panameño. Esto se debe a que el buque en referencia está incluido en las distintas listas de buques que han cometido actividades de Pesca INDNR. En dichas listas, se muestra como pabellón la República de Panamá, situación que consideramos necesaria dilucidar oportunamente para conocer si efectivamente esta nave es o fue de nuestro pabellón o si dicha nave no ha portado nuestro registro patrio.

Para su referencia, abajo encontrará detalles de la nave con información registrada en cada una de las listas indicada por OROP:

Vessel Name	Previous Names	Flag	Previous Flags	Callsign	IMO no	Beneficial Owner	Operator	Activities	Listing RFMOs
XING HAI FENG	OCEAN LION	PANAMA	EQUATORIAL GUINEA	3FHW5	7826233	Ocean Lion Shipping S.A., Panama City, Panama	Ocean Lion Shipping S.A., Panama City, Panama	Contravention of IOTC Resolution 02/04, 02/05, 03/05/ Violation de la résolution de la CTOI 02/04, 02/05, 03/05.	IOTC, ICCAT, GFCM, SIOFA

Aunado a lo anterior, en el caso que la nave en mención sea panameña, quisieramos conocer su opinión en cuanto a la posibilidad de realizarse una diligencia de inspección y posible detención de la nave. Como en casos anteriores, somos concedores que estas acciones dependerán de las solicitudes que le hagamos al respecto, sin embargo, quisieramos contar con esta información para manejar el caso de una manera proactiva.

En virtud de todo lo antes expuesto, por este medio le solicitamos la interposición de sus buenos oficios para que nos certifique el estatus de dicha nave ante la AMP o en su defecto si la nave no ha sido registrada.

Nos mantenemos atentos a sus comentarios, a fin de poder tomar las decisiones que correspondan, dependiendo de la situación registral que mantenga la nave ante la Dirección que usted regenta.

Quedo de usted, aprovechando la oportunidad para reiterar las seguridades de mi más alta estima y distinguida consideración.

Atentamente,


FLOR TORRIJOS
Administradora General

FT/RD/rk



**AUTORIDAD MARITIMA DE PANAMA**

DIRECCION GENERAL OF MARINA MERCANTE

Departamento de Registro de Buques

NAVE CANCELADA

27-abr.-2021

NAVE	<i>OCEAN LION</i>
NOMBRE ANTERIOR	BONAVISTA I
NUMERO PATENTE	2249996
RADIO	3FHW5 LIC. RADIO MMSI
PROPIETARIO	OCEAN LION SHIPPING S.A.
DIRECCION	C/O 2 JURONG EAST STREET 21 05-19/20 IMM BUILDING, SINGAPORE 2260
PAIS PROPIETARIO	POLAND
REPRESENTANTE	SHIRLEY & ASOCIADOS
CLASIFICACION	PESCA
TIPO DE BUQUE	
T. BRUTA	2,657.00 T. NETO 797.00
FEC ABANDERAMIENTO	30-junio-1995
FEC_IMPUESTO	01-enero-2000
AÑO CONSTRUCCION	1980
ESTATUS	NO ESPECIFICADO
NO IMO	7826233
SOCIEDAD_CLASIFICADORA	PANAMA REGISTER CORPORATION
Lugar Abanderamiento	DIRECCION GENERAL DE MARINA MERCANTE
PAIS RENUNCIA	LIBERIA
RESPONSABLE CUENTA RADIO	PANAMA MARINE COMPANY, INC.

DATOS DE CANCELACION

FEC CANCELACION	01-abr.-1999
RESOLUCION	647-98-10-08
CAUSA	Oficio
PAIS DESTINO	NO INDICATED
COMPRADOR	EJEC. 99-01-04

**AQUATIC RESOURCES AUTHORITY OF PANAMA
GENERAL ADMINISTRATION OFFICE**

Panama, June 30th, 2022.
AG-611-2022

To Honorable
Camille Jean Pierre Manel
Executive Secretary
International Commission for the Conservation of Atlantic Tunas, ICCAT.

Dear Mr. Manel:

The Republic of Panama, through the Aquatic Resources Authority, respectfully addresses you in order to inform that, the refrigerated cargo vessel **QIAN YUAN**, with IMO number **8819691**, call sign **H3YK** and owned by **GINSIL HOLDING GROUP LIMITED**, with international fishing license of activities related to fishing number 04-105-6063-252-979, has been suspended since May 4th, 2022, and subsequent suspension before the different RFMOs where she was registered; As a result of an administrative sanctioning process before this Authority, through final resolution, the vessel has been sanctioned for contravening our national laws, and carrying out illegal, unreported and unregulated fishing activities.

According to our IUU Protocol, this Authority in coordination with the Panama Maritime Authority as an asset restraint measure preventing the vessel from being cancelled from the registry (Panamanian flag) and the transference of ownership; however, despite the efforts to conclude this sanctioning proceeding, in our investigations we have noticed that the said vessel continued to be engaged in transshipping operations after this administration suspended the fishing related activities license.

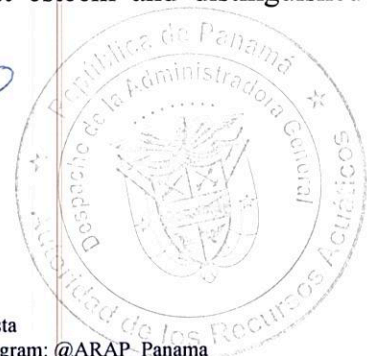
Therefore, we request your contribution in transmitting CPC and CNCP members of the Commission to not allow this vessel to continue with fishing related activities, discharge any products or receive services at sea in your regulated body waters because they are related to illegal, unreported and unregulated fishing activities. We really appreciate if you have related information that you can provide to this Authority and please, kindly proceed to circulate this document among the Commission members.

I take this opportunity to reiterate the assurances of my highest esteem and distinguished consideration.

Yours sincerely,



CARLOS CASTRO
Acting General Administrator



Re: PA Official Letter_Qian Yuan, IMO 8819691

De : Vivian Quiros <vquiros@arap.gob.pa>

dom., 03 de jul. de 2022 00:20

Asunto : Re: PA Official Letter_Qian Yuan, IMO 8819691

📎 2 ficheros adjuntos

Para : info <info@iccat.int>**Para o CC :** hsfes <hsfes@arap.gob.pa>, administraciongeneral <administraciongeneral@arap.gob.pa>, Gabriel Caballero <gcaballero@arap.gob.pa>

Dear Ms. Jeanny,

Thank you for your prompt assistance in this important situation. I hereby inform you that we are evaluating all the possible actions to follow according to our protocol, so your wise comments, based on the provisions of Rec. 21-13 of the ICCAT, will be internally proposed to our Administration to be considered in decision-making.

We reiterate our gratitude for your considerations and the Commission's support.

Best regards.



Licda. Vivian Quiros (OWD)
Asistente Técnico
Dirección de Cooperación y Asuntos Pesqueros Internacional
Edificio la Riviera - Avenida Justo Arosemena y Calle 45, Bella Vista (Antigua Estación El Árbol)
Correo: vquiros@arap.gob.pa
Tels: (507) 511-6008 Ext. 205

www.arap.gob.pa

    Síguenos:
[arap_panama](#)

From: "info" <info@iccat.int>**To:** "Vivian Quiros" <vquiros@arap.gob.pa>, "info" <info@iccat.int>**Cc:** "hsfes" <hsfes@arap.gob.pa>, "administraciongeneral" <administraciongeneral@arap.gob.pa>, "Gabriel Caballero" <gcaballero@arap.gob.pa>**Sent:** Friday, July 1, 2022 2:03:09 AM**Subject:** RE: PA Official Letter_Qian Yuan, IMO 8819691

Dear Vivian,

We acknowledge receipt of your mail and attached letter, which will be circulated to all CPCs as you request. Does Panama wish for this vessel to be included on the draft ICCAT List of IUU Vessels which is currently being compiled? If so, we should be grateful if you could provide us the information required by Rec 21-13 on form <https://www.iccat.int/Forms/CP11-IUUst.xls> available on the ICCAT web site. Thanking you in advance,

Yours sincerely,

Jenny Cheadle
Head of Compliance Department
ICCAT Secretariat
c/Corazon de Maria 8-6º
28002 Madrid
Spain – Espagne – España

From: Vivian Quiros <vquiros@arap.gob.pa>
Sent: viernes, 1 de julio de 2022 4:44
To: info <info@iccat.int>
Cc: hsfs@arap.gob.pa; administraciongeneral@arap.gob.pa; Gabriel Caballero <gcaballero@arap.gob.pa>
Subject: PA Official Letter_Qian Yuan, IMO 8819691
Importance: High

** CORREO EXTERNO. Verifique remitente antes de abrir adjuntos o hacer clic sobre enlaces **

Dear Mr. Camille,

Hope this email finds you well. Please find attached the Official Letter AG-611-2022 from our General Administration regarding the Panamanian Cargo Reefer Vessel: Qian Yuan, IMO 8819691 related to IUU activities, kindly proceed to circulate this document among the Commission Parties.

Best regards.



Licda. Vivian Quiros (OWD)

Asistente Técnico

Dirección de Cooperación y Asuntos Pesqueros Internacional

Edificio la Riviera - Avenida Justo Arosemena y Calle 45, Bella Vista (Antigua Estación El Árbol)

Correo: vquiros@arap.gob.pa

Tels: (507) 511-6008 Ext. 205

www.arap.gob.pa



Síguenos:
[arap_panama](#)



VivianQuiros.jpg
179 KB
